

8995579

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/05/2023  
Retour Préfecture : 16/05/2023



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 16 mars 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 16 mars 2023

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>6</b>
<b>2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE. ....</b>	<b>6</b>
<b>3 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.....</b>	<b>6</b>
<b>4.1 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. ....</b>	<b>7</b>
<b>4.2 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NON CONCEDE CONCERNANT LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS. ACTIONS MISES EN ŒUVRE. ....</b>	<b>8</b>
<b>5 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 15 DECEMBRE 2022 ET 2 FEVRIER 2023. APPROBATION. ....</b>	<b>9</b>
<b>6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>9</b>
<b>7 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2023. ....</b>	<b>9</b>
<b>8 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX. ANNEE 2023.....</b>	<b>9</b>
<b>9 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2023. APPROBATION.....</b>	<b>12</b>
<b>10 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2023. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION. ....</b>	<b>24</b>
<b>11 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2023. ....</b>	<b>24</b>
<b>12 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AUX SEISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE. ....</b>	<b>25</b>
<b>13 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. SOCIETE SAUR. PROTOCOLE DE MEDIATION JUDICIAIRE. ....</b>	<b>25</b>
<b>14 - MATERIEL EVENEMENTIEL. REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION. MODIFICATION. ....</b>	<b>25</b>
<b>15 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. DISPOSITIF INTRACTING. MODIFICATION DU PROGRAMME. CONVENTION AVEC LA CDC. CONVENTION-TYPE AVEC LES COMMUNES METROPOLITAINES. ....</b>	<b>26</b>
<b>16 - AMIENS. EXTENSION DU SUPERMARCHÉ G20. PARTICIPATION POUR EQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS. ACQUISITION D'UNE EMPRISE. CONVENTION. ....</b>	<b>26</b>
<b>17 - BOVES. RUE DE GENTELLES. AMELIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES CYCLISTES. CONVENTION. ....</b>	<b>27</b>
<b>18 - SAINT-SAUFLIEU. RD 1001. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS. ....</b>	<b>27</b>
<b>19 - CEREMA. ADHESION.....</b>	<b>28</b>
<b>20 - PLAN VELO D'AMIENS METROPOLE. ADOPTION.....</b>	<b>28</b>
<b>21 - AMIENS. GARE ROUTIERE. ACTUALISATION DES TARIFS.....</b>	<b>41</b>
<b>22 - GLISY. ENTREPRISE MECALEM. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET A LA CREATION DE 15 EMPLOIS. CONVENTION.....</b>	<b>41</b>
<b>23 - AMIENS. TECHNIC ULTRA PURE. AIDE A L'IMPLANTATION. AVENANT DE PROLONGATION DU DELAI DE REALISATION.....</b>	<b>42</b>
<b>24 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE. .</b>	<b>42</b>
<b>25 - APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS : MOBILISATION DES EMPLOYEURS 2022-2023. FACILITATEUR DE CLAUSE SOCIALE. ....</b>	<b>42</b>

<b>26 - ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT. PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS DE FRANCE. PERIODE 2023-2025. CONVENTION. ....</b>	<b>43</b>
<b>27 - RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DES HAUTS DE FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2023.....</b>	<b>43</b>
<b>28 - AERODROME. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LIEE A L'EXPLOITATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 18000 M<sup>2</sup> ET DE SES LOCAUX ASSOCIES. RESULTAT DE MISE EN CONCURRENCE. CONVENTION. ....</b>	<b>43</b>
<b>29 - ASSOCIATION INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE. SITE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>44</b>
<b>30 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. 1ERE REPARTITION. ....</b>	<b>45</b>
<b>31 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2023. ....</b>	<b>45</b>
<b>32 - LABEL CLIMAT AIR ENERGIE. CANDIDATURE AU 3EME NIVEAU DE LABELLISATION. ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS 2023-2026. ....</b>	<b>46</b>
<b>33 - DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE. ENGAGEMENT DANS LE CONTRAT D'OBJECTIFS PORTE PAR LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUIVI. CONVENTION.....</b>	<b>46</b>
<b>34 - AMIENS. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AMIENS METROPOLE. JEUNES AGRICULTEURS HAUTS-DE-FRANCE. ORGANISATION D'UN MARCHÉ DES PRODUCTEURS. CONVENTION. ....</b>	<b>47</b>
<b>35 - ASSOCIATION DREAMAKERS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>49</b>
<b>36 - LA MACHINERIE. PARTENARIAT. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION. ....</b>	<b>49</b>
<b>37 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. INTEGRATION REGLEMENTATION RGPD. ACTUALISATION TARIFAIRE. ....</b>	<b>50</b>
<b>38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMELIORATION ACCUEIL GENS DU VOYAGE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.....</b>	<b>50</b>
<b>39 - CONTRAT METROPOLITAIN DE GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE D'AMIENS METROPOLE. CMEAC. PERIODE 2023/2026. CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT.....</b>	<b>52</b>
<b>40- CONTRAT METROPOLITAIN DE GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. CMEAC. ANNEE 2023. AVENANT.....</b>	<b>53</b>
<b>41 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AMIENS METROPOLE. PROJET D'ETABLISSEMENT 2023- 2028. APPROBATION.....</b>	<b>53</b>
<b>42 - FESTIVAL ICONIC EDITION 2023. APPELS A PROJETS PARCOURS D'ARTS URBAINS ET RESIDENCES D'ARTISTES. ....</b>	<b>54</b>
<b>43 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTIONS. ....</b>	<b>55</b>
<b>44 - AMIENS METROPOLE, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2023. ....</b>	<b>58</b>
<b>45 - PARC ZOOLOGIQUE. ACTUALISATION DES GRILLES TARIFAIRES DE LA BOUTIQUE ET DE LA BILLETTERIE. ANNEE 2023. ....</b>	<b>58</b>
<b>46 - PARC ZOOLOGIQUE. ASSOCIATION PICARDIE NATURE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATUREL DE PARIS. ÉTUDE ET PROTECTION DE LA SALAMANDRE TACHETEE. COOPERATION SCIENTIFIQUE. CONVENTION. ....</b>	<b>59</b>

<b>47 - NOUVELLES ADHESIONS A DIVERS RESEAUX OU ASSOCIATIONS CULTURELS. ANNEE 2023.</b>	
.....	<b>59</b>
<b>48 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. CONTRAT D'AFFERMAGE. AVENANT N°3.</b>	<b>60</b>
<b>49 - TERRE DE JEUX 2024. RELAIS DE LA FLAMME. CONVENTION AVEC PARIS 2024.</b>	<b>60</b>
<b>50 - CLUBS SPORTIFS. AIDE A LA LICENCE. OPERATION COUPONS-SPORT. CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2026.</b>	<b>61</b>
<b>51 - CLUBS DE HAUT NIVEAU AMATEURS. ESCLAMSBB. LAMVB. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. AVENANTS.</b>	<b>61</b>
<b>52 - TENNIS CLUB D'AMIENS METROPOLE PADEL BADMINTON. UTILISATION ET ANIMATION DES TROIS PISTES DE PADEL SEMI-COUVERTES. CONVENTION.</b>	<b>62</b>
<b>53 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CREATION DE TROIS PISTES DE PADEL COUVERTES AU SEIN DU TENNIS CLUB D'AMIENS METROPOLE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.</b>	<b>62</b>
<b>54 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRANSFORMATION DE LA HALLE ATLANTIC. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.</b>	<b>62</b>
<b>55 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PETIT EQUIPEMENT SPORTIF. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.</b>	<b>63</b>
<b>56 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2021.</b>	<b>63</b>
<b>57 - PRINCIPE DE LA RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR. DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT. AVENANTS. CONVENTIONS.</b>	<b>65</b>
<b>58 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL JARDINS EN SCENE 2023.</b>	<b>65</b>
<b>59 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.</b>	<b>66</b>
<b>59-1 - QUESTION ORALE RELATIVE A TOIT AUSSI.</b>	<b>66</b>
<b>59-2 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.</b>	<b>67</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST

**Ont assisté à la séance** : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes GALLIOT, BRUNEL, MM. LHERMITTE, RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. GUÉRIN, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, M. DEBART, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. BUSON, DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, MM. LELEU, JEUNIAUX, HESDIN (siège pour la commune de GUIGNEMICOURT), Mme ZOUINI (siège pour la commune de SAINS-EN AMIÉNOIS).

La séance a été ouverte à 18h07.

**Mouvements arrivée** : Mme BELLINA et M. DESCHAMPS sont arrivés à 18h13 (point n°4-1), Mme SAVARIEGO et M. PRADAT sont arrivés à 18h14 (point n°4-1), Mmes DJAROUNE, THÉROUIN et M. DE JENLIS sont arrivés à 18h18 (point n°4-1), M. BIENAIMÉ est arrivé à 18h19 (point n°4-2), MM. PIOT et RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) sont arrivés à 18h21 (point n°7), M. DUMEIGE est arrivé à 18h22 (point n°8), M. DOMISE est arrivé à 18h25 (point n°8), Mme ROSE-TÊTU est arrivée à 18h35 (point n°9), M. LORIC est arrivé à 19h12 (point n°9), M. DARRAGON (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) est arrivé à 19h22 (point n°9), Mme BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) est arrivée à 19h29 (point n°13), M. JARDÉ (pouvoir de Mme VERRIER) est arrivé à 19h32 (point n°16), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 19h55 (point n°20).

La séance a été suspendue de 20h42 à 20h48 (point n°30).

Mmes DESBUREAUX, BECKER, NOUAOUR, M. BAÏS sont revenus à 20h57 (point n°34), MM. BARA, DÉCAVÉ, PRADAT, VOULMINOT sont revenus à 21h05 (point n°38).

**Mouvements départ** : Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ) a quitté la séance à 19h04 (point n°9), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h30 (point n°23), M. FOUCAULT a quitté la séance à 21h47 (point n°59-1), Mme DERIVERY a quitté la séance à 21h50 (point n°59-2), M. VIGNOLLE a quitté la séance à 21h51 (point n°59-2).

**M. GEST** : Je déclare la séance ouverte.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

**M. GEST** : Mes chers collègues, j'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Éric BUSON
Mme Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Véronique CLECH	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Laurent VINDEVOGEL	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Jean-Paul CHAMPION	donne pouvoir à	Mme Isabelle RAMBOUR
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Jean-Marc JOVELET	donne pouvoir à	M. Éric CAPRON
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
Mme Nathalie VAGNIEZ	excusée	
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Franck DARRAGON	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
M. Jean-Louis PIOT	arrivera en retard	

**M. GEST** : Madame ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois et Monsieur HESDIN siège pour la commune de Guignemicourt. Y a-t-il d'autres pouvoirs dans la salle ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST** : Comme nous en avons l'habitude, s'il est présent, je vous propose de désigner Thomas LHERMITTE, oui, merci Thomas, en qualité de secrétaire de séance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.**

**M. GEST** : Monsieur Vincent MELNISANCOT, élu représentant la Ville d'Amiens, a démissionné de ses fonctions depuis notre dernière réunion de conseil.

Le code électoral dispose que « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

C'est donc Monsieur Michaël GUÉRIN qui est déclaré ce soir installé dans ses fonctions de conseiller métropolitain en remplacement de Monsieur MELNISANCOT. Je ne sais pas où il est. Ah ! là, voilà, oui d'accord. Je lui souhaite bien sûr en votre nom à tous la bienvenue au sein de notre assemblée.

**DONT ACTE**

#### 4.1 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

**M. GEST** : Au niveau des communications, je voudrais tout d'abord vous indiquer que j'ai reçu deux questions orales que nous évoquerons bien entendu, comme habituellement, en fin de séance.

Je vous précise aussi à ce sujet que j'ai également reçu un vœu déposé par les élus des groupes Social-Eco Citoyen, Amiens c'est l'tien et Madame DESBUREAUX sur le sujet de la réforme des retraites. J'ai indiqué dès le début du mandat, et c'était le cas déjà dans le mandat précédent, que je ne souhaitais pas que soient mis aux voix des vœux qui concernent des débats politiques nationaux, sauf à ce qu'ils soient directement liés à l'activité de la communauté d'agglomération. Et donc, je vous indique en toute transparence m'en être entretenu avec le principal dépositaire du vœu qui était Monsieur BAÏS, que je cherche des yeux. Ah ! le voilà. Et donc, je ne le mettrai pas aux voix. Néanmoins, s'il souhaite lire son vœu, bien entendu, je le laisserai faire en fin de séance. Il en est de même pour la question orale sur le même thème qui m'a été transmise, qui plus est hors délais.

Je vous rappelle par ailleurs dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 11 mai à 18h00 ici même.

Je voudrais aussi, au moment des communications, vous dire, vous redire plutôt, ce que j'ai eu l'occasion de déclarer à la presse, peut-être l'avez-vous entendu, au sujet du barreau Roissy-Picardie.

Je vous rappelle que le barreau Roissy-Picardie est une bien vieille histoire. Ce dossier a au bas mot plus de 30 ans et nous nous sommes remis d'accord en 2018 avec, d'une part, l'État, la SNCF et avec toutes les collectivités territoriales de l'Oise et de la Somme, le Conseil départemental s'agissant de la Somme et de l'Oise, Amiens Métropole et la ville d'Amiens bien sûr, et nombre de villes de l'Oise qui vont être intéressées par l'existence de ce barreau, notamment parce que des TER pourront l'emprunter tous les jours et les conduire jusqu'à Roissy.

Cet accord de 2018 a été fait sur des bases d'un tracé qui est immuablement le même depuis que nous en parlons. Il a été fait également sur des accords financiers et Amiens Métropole avait accepté, alors qu'au départ il n'était pas question que ce barreau soit financé par les collectivités territoriales, nous avons accepté, comme les autres collectivités, de financer 2 % du budget prévu, à l'époque, pour ce barreau. Je vous rappelle que c'est un barreau qui fait un peu plus de 6 kilomètres et que le coût envisagé en 2008, pardon en 2018, était de l'ordre, j'arrondis, de 350 millions d'euros payés pour une grande part bien sûr par l'État mais également par la Région qui s'est de surcroît engagée à prendre les éventuels déficits des lignes TGV à sa charge.

Il y a quelque temps, nous avons appris qu'il y avait une évolution assez forte du budget. Il y a une augmentation effectivement de 120 millions d'euros : 350 / 120 millions d'euros d'augmentation.

La moitié de cette augmentation sera prise en charge par l'État et la deuxième partie pourrait l'être par l'Europe, puisqu'un nouveau dossier a été déposé par le Gouvernement à cet effet, un premier ayant été rejeté.

Il nous appartiendra de mesurer, à la lumière de la décision européenne, ce qu'il y a lieu de faire, mais d'ores et déjà, nous savons que la participation d'Amiens Métropole, qui était d'un peu plus de 6 millions à l'origine, s'élèvera sans doute autour de 7 200 000.

Il y a un mois, nous avons obtenu confirmation orale et écrite du Préfet de région comme quoi le calendrier était parfaitement tenu et que des premiers travaux allaient se dérouler au printemps de cette année, sachant que le gros des choses évidemment sera pour 2024, avec un engagement réitéré par écrit de mettre en service le barreau en fin d'année 2025 selon l'engagement pris par le Président de la République. Et quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre par la presse que l'autorité environnementale dépendante du Ministère de l'Environnement, je globalise, avait décidé que des études supplémentaires devaient être réalisées sur le tracé.

Outre le fait que même en relisant plusieurs fois le texte de l'autorité environnementale, j'ai eu bien du mal à comprendre quelle était la finalité de ces études, j'ai de vraies questions à me poser quand on regarde le site de cette autorité environnementale et qu'on constate qu'une étude extrêmement approfondie sur le tracé a été réalisée en 2020 et qu'on ne voit vraiment pas pourquoi d'un seul coup cette autorité décide de demander des études complémentaires.

Je le dis tel que je le pense : cette affaire est insupportable parce que, toutes tendances politiques confondues, depuis 30 ans, nous nous battons pour obtenir ce petit bout de 6 kilomètres. Il faut voir combien nous avons souffert pour obtenir satisfaction. Et là, j'ai trouvé que véritablement le vase déborde et qu'il faut que l'État nous montre une obligation de résultat, c'est-à-dire de tenir le calendrier qui était prévu. C'est ce que souhaite également Monsieur le Préfet, avec qui je me suis entretenu cet après-midi sur ce sujet.

Mais je tenais à vous dire que Madame FOURÉ, Maire d'Amiens, et moi-même avons décidé d'écrire au Président de la République pour lui demander de veiller à ce que son engagement personnel, que je n'ai aucune raison de mettre en doute, sera tenu. Et donc, il fera en sorte que le Ministère de l'Environnement qui, j'allais dire, pilote, même si l'autorité, une autorité normalement c'est un peu autonome, mais enfin qui pilote quand même tout cela, fasse en sorte qu'il n'y ait pas davantage de retard dans le cheminement de ce dossier. Je tenais à vous le dire. Ça m'a profondément irrité parce qu'en plus il y a un minimum de correction, je trouve, et apprendre ça par la presse, c'est quand même un petit peu fort.

Voilà ce que je souhaitais vous dire à ce sujet.

**DONT ACTE**

**4.2 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NON CONCEDE CONCERNANT LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS. ACTIONS MISES EN ŒUVRE.**

**M. GEST :** Et je laisse maintenant la parole à Patrick DESSEAUX qui va nous présenter le rapport 4.2, je vois ça, sur la Chambre Régionale des Comptes s'agissant de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier non concédé concernant les exercices 2014 et suivants.

**M. DESSEAUX :** Merci, Monsieur le Président.

En effet, suite à la présentation en conseil du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé pour les exercices à compter de 2014, le code de la juridiction financière prévoit que vous soit communiquée la liste des actions mises en œuvre, ce qui a été fait. Je vous propose donc d'en prendre acte.

**M. GEST :** Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Pas de remarque, donc nous prenons acte de ce rapport.

**DONT ACTE**

#### **5 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 15 DECEMBRE 2022 ET 2 FEVRIER 2023. APPROBATION.**

**M. GEST :** Le point 5, ce sont les procès-verbaux des séances des 15 décembre et 2 février derniers qui ont été mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Non. On peut considérer qu'ils sont adoptés ? Merci. Ils le sont.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 24 janvier et le 8 mars 2023.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Non. Je vous remercie. Nous entérinons donc les décisions du Président.

**DONT ACTE**

#### **7 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2023.**

**M. MERCUZOT :** Je vous propose, mes chers collègues, pour 2023, de vous prononcer en faveur d'une reconduction, sans surprise, des taux d'imposition de l'année 2022 de la taxe d'habitation qui, je vous le rappelle, continue à s'appliquer sur les résidences secondaires, et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et reconduire le même taux que 2022 sur la cotisation foncière des entreprises.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte**

#### Observations :

*M. DESCHAMPS, Mme BELLINA et M. THEVENIAUD ont voté contre.*

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.*

#### **8 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX. ANNEE 2023.**

**M. MERCUZOT :** Comme vous le savez, il est nécessaire de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement du budget des déchets ménagers, tout en préservant un niveau minimal de capacité d'autofinancement pour être capable de financer les investissements de 2023 et des années suivantes.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'adopter une actualisation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la porter en 2023 à hauteur de 9,53%. Je vous rappelle que c'était le cas, c'était le même taux qui s'appliquait avant 2017. Pour mémoire, le taux avait en effet été abaissé de 9,53% à 8,53% en 2018.

Or, il se trouve qu'au regard de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement notamment due à l'augmentation de la TGAP, il est nécessaire de rétablir cet équilibre et de relever le taux à 9,53% dans la mesure où depuis 2018 les dépenses courantes ont augmenté de 34 % et sur la même période les recettes courantes de fonctionnement ont légèrement diminué, en passant d'un montant de 25,9 millions à 25,3 millions d'euros.

Des recettes qui diminuent, des dépenses qui augmentent, forcément il nous faut réagir. Si nous relevons le taux comme je vous le propose, cela garantira un niveau de recettes que l'on estime à environ 29,7 millions d'euros et il nous faudra, tout en ayant relevé ce taux, maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement.

Et à titre d'exemple et pour rendre la chose concrète, pour un contribuable amiénois, la cotisation moyenne passerait de 139,73 € à 167,20 €, c'est-à-dire globalement une augmentation de 28 €.

**M. GEST :** Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

**M. VOULMINOT :** Bonsoir à tous. Plus que des questions, c'est plutôt des remarques, enfin en tout cas une remarque. On n'est pas systématiquement contre une hausse de taxes. On trouve simplement que si c'était corrélé à une amélioration du service dans les faits, ça pourrait être entendu. On sait qu'il y a des restrictions d'ouverture, ça n'améliore pas le service. Et puis, on croit savoir aussi que puisque la politique d'enfouissement n'est pas encore assez efficace à Amiens, on est donc taxés par cette TGAP et donc on se doit d'augmenter pour équilibrer ces taxes sur les ordures ménagères. Autant dire que voilà. On attend d'avoir un plan sur l'enfouissement des déchets qui nous permettrait d'avoir moins de taxes à payer en direction de l'État et puis des ouvertures plus adéquates pour les habitants d'Amiens. Merci.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je vous dis deux mots sur ce sujet, d'abord pour vous contenter. En effet, l'enfouissement des déchets ultimes, comme on les appelle, ils sont moins nombreux qu'avant grâce à l'efficacité qui s'améliore toujours de l'usine de méthanisation. Et d'ailleurs, avec les investissements que nous avons prévus pour l'usine de méthanisation dans la nouvelle DSP qui a été arrêtée, je crois, l'année dernière ou l'année d'avant, je ne sais plus, ça va nous permettre une diminution très sensible du tonnage qui va être remis à Boves à la Secode. Donc, c'est effectivement le travail que nous faisons en améliorant le tri.

Nous avons dû prendre beaucoup de décisions en 2014/2015 sur ce domaine, car nous étions très en retard à Amiens sur le domaine du tri, Amiens ville notamment mais également bien sûr par voie de conséquence sur l'ensemble des communes d'Amiens Métropole. Et aussi grâce aux investissements réalisés dans le mandat précédent et les nouveaux investissements de l'usine de méthanisation, nous progressons aussi sur le rejet.

Sauf que la TGAP, elle est passée de 25 € à 55 € en 2023 et elle sera à 65 € la tonne en 2025, et ça c'est incontournable. Et on comprend bien l'esprit de la TGAP : c'est justement pour encourager le fait que l'on diminue, autant que faire se peut, le dépôt de déchets ultimes et d'enfouissement. Mais par contre, la progression extrêmement rapide de cette taxe prévue par la loi a fait que ça met toutes les collectivités, toutes les collectivités, pas simplement Amiens Métropole, dans la difficulté et dans l'obligation de faire varier son taux de TEOM. Vous pouvez vérifier. Vous pouvez vérifier par rapport déjà aux autres collectivités de la Somme. Vous pouvez vérifier avec les autres villes de France. Ça ne me réjouit pas, mais nous sommes confrontés à une difficulté et ce d'autant plus que malheureusement, les filières de tri sont également moins... comment pourrait-on dire... moins performantes qu'elles ne l'étaient encore il y a quelques années.

Donc, ceci explique ce que disait Benoît MERCUZOT, c'est-à-dire la baisse des recettes justement générée par le meilleur tri que faisaient les citoyens et qui nous avait amenés à les récompenser en 2018 en baissant le taux des ordures ménagères. Moi, je ne regrette pas, parce que ça fait au moins 5 fois, 5 années, où ils ont pu bénéficier d'une diminution de la TEOM, ce qui n'arrive que très rarement, pour ne pas dire jamais, dans la plupart des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, nous sommes contraints à cette augmentation ou plutôt à ce retour au niveau de 2017, et par ailleurs à faire des économies. Je dis bien les deux.

Les économies, la première que l'on a envisagée porte sur les ouvertures de déchetteries. Les déchetteries, jusqu'à présent, à Amiens Métropole, étaient, comme c'est le cas nulle part ailleurs, ouvertes 7 jours sur 7, donc toute la semaine. Ça n'existe nulle part ! Cherchez, ça n'existe nulle part. Donc, dans la recherche d'économies, nous avons regardé ce qui pouvait être envisagé de ce côté-là. Et comme je l'ai indiqué, le changement qui est envisagé et qui aboutit à une fermeture de trois demi-journées, dont le dimanche après-midi, sera testé en avril-mai et on avisera en regardant comment les choses se passent. Mais de toute façon, il faut réaliser des économies.

Nous en avons beaucoup discuté en conférence des maires pour trouver des choses qui ne diminuent pas trop le service rendu à la population, qui a des habitudes certes parce que tout simplement, depuis le départ, ces déchetteries qui, je vous le rappelle, sont au nombre de quatre maintenant et non plus de trois, étaient ouvertes très largement, c'est le moins qu'on puisse dire. Donc, on va regarder comment les choses se passent et on évoluera. Je sais que le dimanche après-midi, par exemple, la fermeture ne convient pas apparemment. On va regarder si véritablement ça provoque des problèmes insurmontables.

Je dois vous dire que j'ai d'ailleurs été étonné, en regardant les chiffres, de constater que les dépôts dans les déchetteries sont quasi équivalents tous les jours, semaine et week-end, mais j'ai demandé aux services de regarder ce qui se passait réellement en ce qui concerne ce qu'apportent les artisans et si tous les artisans qui viennent dans les déchetteries sont bien installés au sein d'Amiens Métropole. Bon. Donc, on va regarder tout ça.

Mais, je vous le répète, il n'est pas possible d'envisager d'équilibrer notre budget annexe Déchets sans prendre cette double mesure de retour à la taxe 2017 et par ailleurs de quelques économies sur lesquelles on travaille encore. Voilà ce que je souhaitais en toute transparence vous dire.

Encore une fois, j'aurais préféré vous annoncer le contraire, mais il y a des moments où on atteint le maximum de ce qu'on peut faire, et ce d'autant plus que nous avons également à investir dans les camions-bennes qui, pour certains d'entre eux, sont largement arrivés à l'état d'être déclassés.

Donc, tout cela fait que nous avons ce besoin de corriger quelque peu le montant de la TEOM et que c'est ce que Benoît MERCUZOT vient de vous présenter. Je vais donc mettre aux voix ce point n°8.

**ADOpte**

Observations :

*M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, M. THEVENIAUD, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA ont voté contre.*

**M. GEST :** Avant de donner la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 9 sur le budget primitif, je souhaitais vous dire quelques mots à ce sujet. D'abord, pour vous dire que le budget des collectivités territoriales et notamment des intercommunalités se déroule ou en tout cas se présente dans un contexte particulièrement compliqué. Je crois qu'il faut rappeler d'abord qu'il y a une cause un peu structurelle de tout cela.

Lorsque la ville d'Amiens et les communes environnantes ont créé le district, puis la communauté d'agglomération, elles ont, et ils avaient raison, les élus de l'époque, choisi de prendre beaucoup de compétences au niveau de l'intercommunalité. C'était judicieux et ce d'autant plus qu'à l'époque il y avait des aides conséquentes de l'État pour accompagner ce transfert de compétences. Et donc évidemment, il y avait comme une incitation forte à dire plus vous prenez de compétences, plus vous avez de recettes d'accompagnement. Malheureusement, ce registre est terminé depuis bien longtemps, et donc nous n'avons pas une progression des aides comme cela a été le cas à l'origine. Et je vous encourage à faire l'exercice que j'ai fait moi-même, c'est-à-dire que j'ai pris ma feuille de taxe foncière et j'ai regardé ce que représentait dans la taxe foncière que je paie, oui parce que contrairement à ce qu'on peut lire quelquefois dans les réseaux sociaux, les élus paient leurs impôts, conduisent eux-mêmes leur voiture, enfin j'en passe et des meilleures. Mais je referme tout de suite la parenthèse. J'ai regardé et pour ma part, ça représente, la recette pour Amiens Métropole, 9 % de la taxe foncière que je paie. La part qui va à la ville représente 77 %.

Alors, quand vous regardez ça, c'est très simple, et que vous rapprochez ça des compétences qui sont à l'une et à l'autre, vous voyez bien qu'inévitablement un jour il y a un effet de ciseau qui se produit, et depuis quelque temps nous y sommes, et nous y sommes d'autant plus qu'il y a des causes récentes qui se sont accumulées.

Alors, je sais bien que je lis de temps à autre... Ou bien il y en aura peut-être aujourd'hui qui avaient déjà prévu qu'il y aurait une crise Covid, qui avaient déjà prévu qu'il y aurait une guerre entre l'Ukraine et la Russie, qui avaient déjà prévu qu'il allait y avoir une augmentation très forte de l'énergie. Excusez-moi, mais je ne suis pas un prévisionniste. Ce que je constate par contre, c'est que nous avons multiplié depuis 3-4 ans les conséquences de tout cela, conséquences d'environ 10 millions pour le Covid, conséquences avec le coût de l'énergie, conséquences avec les prix des matières premières qui renchérissent tous nos investissements, et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui il faut raisonnablement d'ailleurs se poser la question de savoir si nous serons en mesure d'investir tout ce que la PPI prévoyait.

C'est aussi la conséquence des hausses des dépenses du personnel, ce qui est tout à fait logique d'ailleurs. Le personnel, ce sont des citoyens comme les autres et ils vivent l'inflation comme les autres, et ils ont donc eu des augmentations en cours d'année 2022 et qu'évidemment qui se répercutent sur le budget.

J'y ajoute encore le renchérissement de la dette. Il n'y a pas si longtemps, nous avions des emprunts au taux de 0,24-0,25. Aujourd'hui, c'est 3,5. Donc, pour la petite part des emprunts qui sont à taux variable, nous avons une augmentation de la charge de la dette. Et bien entendu, tout ce que nous envisageons d'investir, se fait, d'une part, avec l'augmentation des matières premières et, d'autre part, avec le renchérissement des emprunts. Et nous avons une volonté extrêmement ferme et déterminée, et 2023 ne va pas y couper, c'est de ne pas endetter davantage la collectivité et ça ne sera pas le cas en 2023 en dépit pour autant des investissements que nous allons vraiment faire. Et donc, ces dépenses, les dépenses de la collectivité, augmentent de 10 millions d'euros, pratiquement 10 millions d'euros.

Alors, bien sûr, nous avons des recettes en hausse. On peut s'en réjouir pour le budget lui-même, pour l'établissement du budget, mais on mesure pleinement que la décision de l'État quant à l'augmentation des bases de 7,1 %, l'ensemble de nos concitoyens la mesureront avec difficulté lorsqu'ils recevront leur feuille de taxe foncière en fin d'année.

Certes, la TVA qui aujourd'hui nous est versée par l'État pour compenser la taxe d'habitation, d'une part, et compenser par ailleurs la CVAE qui est supprimée pour les entreprises en deux années mais d'un seul coup pour nous, la TVA, pour l'instant, fonctionne bien. Nous avons des recettes de TVA qui sont convenables par rapport à ce que nous n'avons plus des recettes que j'ai évoquées. On verra dans la durée mais en tout cas, pour le moment, ça se passe convenablement.

J'ai cru comprendre que certains imaginaient de compenser l'augmentation des bases par une baisse de taux. Il faut quand même être un sacré équilibriste pour envisager des choses pareilles, ou peut-être que, plus certainement, il faut n'avoir jamais été à la tâche pour concevoir un budget de collectivité territoriale. Parce qu'effectivement, l'augmentation de 7,1% des bases, c'est tout simplement la répercussion de l'inflation, et l'inflation ne s'arrête pas aux portes de la communauté d'agglomération et de nos mairies. Elle touche tout le monde, comme les citoyens, à une différence qui n'est pas neutre : c'est que nous n'avons pas de bouclier comme les citoyens peuvent en avoir, de bouclier réalisé par l'État. Donc, nous sommes confrontés à la difficulté en dépit de la décision que nous avons prise l'année dernière d'augmenter quelque peu les taux de la métropole. Je dis quelque peu parce que, là aussi, j'ai vu certains glosaient sur le fait que nous étions passés de 2,90, j'arrondis, à 6,20. Bah oui, mais que ce soit 2,90 ou 6,20 multiplié par pas grand-chose, ça fait toujours pas grand-chose. C'est pour ça que j'ai commencé par vous expliquer comment ça se passait sur une taxe foncière, la mienne comme toute celle que vous payez les uns et les autres. Et donc, parler de l'augmentation du taux n'a strictement aucun sens. Il faut regarder l'augmentation en euros. Et vous voyez que malgré tout, l'augmentation en euros, elle est restée très faible pour les caisses de l'agglomération.

Donc, voilà les mesures que nous sommes amenés à prendre. Nous avons décidé de ne pas augmenter évidemment les taux. L'an passé, je le rappelle, les taux avaient été augmentés à l'agglomération, baissés à la ville d'Amiens et dans 10 communes de la communauté d'agglomération, et que le dispositif de solidarité que nous avons mis en place sera lui aussi majoré de 7,1 % en 2023 pour l'ensemble des communes.

Donc, voilà ce que je souhaitais vous indiquer en préambule de ce que va vous présenter de manière beaucoup plus pédagogique et détaillée Benoît MERCUZOT. Mais je voulais simplement vous dire que le budget que nous vous présentons aujourd'hui permet aussi le maintien d'un très bon niveau d'investissement et de tout un ensemble de projets qui commencent à se mettre en place pendant l'année 2023 parce qu'on est dans un mandat. Chacun sait bien, quand il gère une commune, par exemple, qu'il y a la conception des projets, puis il y a la mise en place et celle-ci commence effectivement en 2023. Voilà ce que je souhaitais vous dire et je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Merci, Monsieur le Président. Merci aussi de ce propos introductif qui va m'inciter à être d'autant plus synthétique que vous avez déjà été précis sur bien des points.

Je voudrais, en introduction à mon propos, et vous ne m'en voudrez pas, remercier les services de finances de la métropole pour le travail important qu'ils font tout au long de l'année mais tout particulièrement en ces périodes d'adoption de budget et notamment de changement de nomenclature budgétaire puisque, comme toutes les collectivités, enfin avec un an d'avance, nous passons à la M57.

Voilà donc le sommaire des points que nous allons évoquer, ils sont au nombre de 7, et commençons par voir les grands équilibres financiers. Vous voyez que sur le budget principal, quand on cumule la section d'investissement et la section de fonctionnement et en prenant en compte ce qui constitue les chiffres que l'on va véritablement adopter, les opérations d'ordre et de transfert entre sections, nous adoptons un budget de 433 091 000 €, évidemment en dépenses et en recettes, cela va sans dire.

Et puis, je vous rappelle qu'à la métropole, nous avons 10 budgets annexes dont je vous demande tout simplement de constater que certains d'entre eux connaissent des montants particulièrement significatifs et notamment le budget transports, le budget assainissement, le budget eau et puis celui dont on vient de parler dans la délibération précédente, le budget déchets ménagers. Et si l'on cumule le budget principal avec les budgets annexes, nous allons, ce soir, nous prononcer sur un total de plus de 625 millions d'euros, budget principal et budgets annexes confondus.

Prenons d'abord, parce que c'est évidemment lui l'essentiel, le budget principal et les grands équilibres financiers qu'il présente.

Vous le voyez, nous avons des recettes courantes qui nous permettent, quand on leur défalque les dépenses, d'avoir un excédent de gestion comme nous ne l'avions pas eu depuis très longtemps, qui est supérieur à 31,5 millions d'euros. Cet excédent de gestion va évidemment nous permettre, c'est ce que signifie la flèche que vous voyez sur le schéma projeté, de financer une partie de nos investissements. Ces investissements seront par ailleurs financés par des investissements venant de nos partenaires habituels, je pense à l'État, à la Région, au Département ou encore à l'Europe, mais également naturellement par une part d'emprunts. On reviendra sur ces éléments-là tout à l'heure. Mais j'insiste sur le fait que depuis bien longtemps nous n'avions pas eu un tel excédent de gestion : 31 500 000 €.

Ce qu'il est intéressant de faire, c'est également de constater la manière dont tous ces chiffres évoluent d'une année à l'autre, entre 2022 et 2023. Et vous voyez de ce point de vue, mais vous l'avez déjà évoqué, Monsieur le Président, que nos recettes évoluent de 5 %, ce que l'on n'avait pas vu depuis très, très longtemps et pour les raisons que l'on sait, et que nos dépenses, elles, évoluent de façon pratiquement identique, un petit peu en-dessous, de seulement, si je puis dire, 4,56 %. Et vous voyez que ces éléments permettent à notre épargne de gestion, c'est ce fameux 31,5 millions que j'évoquais, de faire un bond de plus de 8,4 %. Et cela nous amène à avoir des ressources disponibles qui augmentent puisqu'elles sont de 14 520 000 €.

Et vous voyez que nous envisageons un produit des emprunts identique quasiment à celui que nous avons autorisé pour 2022 et que nous avons une charge d'investissement prévisionnelle, le budget est toujours prévisionnel, de 40 millions d'euros, puisque nous avons une charge brute de 55 millions d'euros, 15 millions de cofinancement, ce qui nous amène à cette charge nette de 40 millions d'euros.

Voyons comment évoluent les recettes courantes. Vous le voyez, l'essentiel de nos recettes sont constituées des contributions directes, c'est-à-dire de ce que l'on va prélever auprès des habitants au travers de la taxe foncière ou auprès des entreprises au travers de la CFE, ou alors auprès des compensations que nous verse l'État, et vous l'avez souligné, Monsieur le Président, l'État nous reverse une quote-part de ce qu'il a en TVA, ce qui, pour l'instant, nous est plutôt très largement favorable. Et puis, mais chacun y est habitué, je le précise quand même en deux mots, vous voyez qu'il y a des recettes de personnel, ce qui est assez peu courant, mais je vous rappelle que l'ensemble du personnel ou à 99 % est mutualisé avec la ville d'Amiens, avec le CCAS et avec les EPCC, et que naturellement les charges de personnel que nous payons pour ces collectivités nous sont remboursées à l'euro près. D'où ces 92 millions d'euros de recettes de personnel.

Vous voyez que nos recettes, je l'indiquais, progressent de 5 % de BP à BP. Évidemment la progression est beaucoup moins sensible si nous la mesurons à partir non pas du BP 2022 mais à partir de la décision modificative, des décisions modificatives que nous avons adoptées en 2022. Vous voyez qu'on passe alors de 253 à 257 millions d'euros, j'arrondis les chiffres.

L'évolution des recettes courantes passe d'abord par l'évolution des contributions directes. On maintient les taux, nous venons de les voter, mais, et nous l'avons souligné, il y a d'abord l'impact de la revalorisation des bases, donc ce fameux 7,1 %, qui va nous rapporter 2 680 000 €, et puis, cette bonne dynamique de la fraction de TVA que l'on perçoit qui va nous permettre d'avoir une augmentation par rapport à ce qu'on a perçu en 2022 de 3 800 000 €.

Les recettes de personnel, je vous laisse simplement, sans insister davantage, constater que sans grande surprise, les recettes de personnel nous proviennent essentiellement de la ville d'Amiens puisqu'il faut rajouter aux 65 millions, voilà, qui sont entourés par la petite flèche, les 19,5 millions du personnel mutualisé. Le personnel ville d'Amiens, c'est celui qui travaille exclusivement pour la ville. Le personnel mutualisé, c'est celui qui travaille à la fois pour la ville et pour la métropole.

Les recettes d'activités des services, je vous invite à constater que nous prévoyons enfin des recettes tarifaires à hauteur de ce qu'elles étaient avant la crise Covid. Je vous rappelle que bon nombre de nos recettes tarifaires ont chuté, et regardez les chiffres de 2020 et de 2021, par la crise Covid, du fait que nombre de nos équipements sont restés fermés, je pense par exemple aux piscines, et qu'évidemment les recettes s'en sont ressenties. Nous voyons que nous envisageons un retour à un niveau comparable à celui de 2019, mais si vous me permettez l'expression, petitement comparable, puisque si on regarde les recettes tarifaires en 2019, elles ont été de 7 780 000 € et on les prévoit, là, de 8 millions, alors qu'entretemps il y a eu cette fameuse inflation que nous avons connue durant l'année 2022 et que nous continuons à connaître. Et donc, cette évolution n'est évidemment pas en rapport avec l'inflation.

Voilà pour les recettes courantes.

Regardons maintenant les dépenses courantes. Là aussi, sans surprise, l'essentiel de nos dépenses constitue des dépenses de personnel pour 145,5 millions d'euros. Mais pour être tout à fait précis, et si l'on veut se focaliser exclusivement sur le personnel à la charge de la métropole, je vous rappelle qu'il faut enlever à ces 145 millions d'euros les 92 millions d'euros qui nous sont remboursés. C'est donc 145 moins 92 qui nous donneront le chiffre exact de la masse salariale du personnel qui travaille pour la collectivité dans laquelle nous siégeons aujourd'hui. Ce qui représente 53 millions d'euros, 53,5 millions d'euros en réalité une fois rectifiés de ces 92 millions que nous percevons.

Et puis, vous voyez que naturellement l'autre gros poste, ce sont les dépenses de fonctionnement dont on voit que, de budget à budget, elles sont prévues pour augmenter de façon particulièrement sensible. On est au-delà des 15%. Mais on sait bien que l'inflation, dans certains domaines, est particulièrement importante et qu'il est important que nous puissions envisager, enfin en tout cas voter des budgets qui vont permettre à nos services de fonctionner correctement.

Je reviens sur la masse salariale, sur les dépenses de personnel. Vous voyez qu'évidemment 2022 a été marquée notamment par la hausse du point d'indice de 3,5 %, je vous le rappelle, de mémoire, au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Et je vous indique simplement, et ce schéma est tout à fait révélateur que malgré cette hausse, nous appliquons une politique qui volontairement veut maîtriser le montant des dépenses de personnel parce que, vous le voyez, nous avons un réalisé qui est à hauteur, en 2022, de pratiquement 145,4 millions d'euros. Et donc, nous prévoyons en réalité en 2023 de ne pas consacrer davantage de masse salariale que ce que nous avons fait en 2022, ce

qui naturellement suppose d'avoir un regard très précis sur ces dépenses salariales. Mais j'indique, et nous en avons parlé la semaine dernière en conseil municipal, que l'effort portera essentiellement sur une maîtrise des personnels non permanents.

Concernant les dépenses d'exploitation, vous le voyez, elles passent de 42,13 à 48,28, soit une augmentation, je le disais, de pratiquement 15 %. Cela va sans dire le coût de l'énergie et des fluides. Le coût des assurances également est en assez nette augmentation.

Et puis, vous le savez bien, même en fonctionnement, pas seulement en investissement, mais même en fonctionnement, nous devons nous mettre à niveau, j'oserais presque dire nous remettre à niveau, en matière de dépenses numériques, mais au regard notamment des déboires que connaissent des collectivités voisines à la nôtre, il est important qu'en matière numérique nous soyons à la hauteur de nos besoins pour se protéger le mieux possible, notamment des différentes attaques qui se multiplient, on le sait bien.

Et puis, notre budget principal est amené à financer de façon, cette année, particulièrement modeste par rapport à ce qu'il a dû faire notamment durant les années Covid, pour le budget transports. Il est amené à apporter quelques milliers ou centaines de milliers d'euros pour l'équilibre de budgets annexes. Vous voyez que cette année, il n'y a pas de participation prévue au budget annexe transports et je vous laisse regarder les différents budgets annexes qui feront appel au soutien pour leur équilibre du budget principal.

Voilà, une fois que l'on a fait le tour des dépenses et des recettes, la manière dont se présente l'autofinancement. Et il est intéressant de constater que cela corrobore ce que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire que notre excédent de gestion courante qui, dans ce schéma, est illustré par le fait que les deux courbes s'éloignent et que la courbe bleue, qui représente les recettes, augmente plus vite que la courbe rouge, nous aurons un excédent de gestion courante de plus de 31,5 millions d'euros. Ce qui nous permet d'aborder la section d'investissement et la question des investissements.

Il est proposé pour ce budget, d'abord, je le redis, d'avoir une charge nette de 40 millions d'euros. Il est également proposé d'avoir, de créer 8 nouvelles AP qui, en matière de crédits de paiement, n'appellent pas évidemment des montants aussi importants que le total de l'AP. Je vous invite notamment à constater une AP qui concerne un projet dont nous avons déjà beaucoup parlé, dont nous nous réjouissons, qui est l'installation de la BnF, de la Bibliothèque nationale de France. Mais encore un projet dont nous nous réjouissons tous, c'est une évidence, de création d'une faculté dentaire pour laquelle nous serons appelés non pas en 2023 mais dans les années à venir à participer à hauteur d'un million d'euros.

Et puis, je vous invite simplement à constater que nous allons pouvoir payer une partie de ce que l'on doit au chauffage que nous apporte le réseau de chaleur en investissement, ce qui nous permettra, sur ces dépenses d'investissement qui viendront donc en diminution des dépenses de fonctionnement, en outre de récupérer la fameuse TVA que nous payons sur nos investissements et que l'État nous rembourse par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Et puis, vous le voyez, un certain nombre d'AP font le l'objet de modifications, quelquefois en augmentation, d'autres fois en dépenses, d'autres fois en diminution, pardonnez-moi, et évidemment dans certains cas les diminutions sont là pour compenser des augmentations. Je vous laisse regarder, mais par exemple, et mon collègue Guillaume ne m'en voudra pas de le mentionner, la réfection de la piscine Le Nautilus va demander une dépense supérieure à ce qui avait été envisagé au regard de l'état des bassins, une dépense supérieure de 3,5 millions que ne viendra pas compenser en totalité la recette supplémentaire que nous toucherons de 1,5 million

d'euros. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments, mais vous voyez, si je regarde l'aide aux entreprises, qu'elle diminue de 5,3 millions, ce qui vient compenser le plus 5,3 millions consacrés à l'installation de la Bibliothèque nationale de France.

Sur la slide suivante, nous voyons ce fameux camembert, mais qui est sans doute assez difficile à lire pour vous, mais qui vient montrer tout simplement qu'un certain nombre de délégations disposent de crédits particulièrement importants, par exemple l'entretien et l'usage des espaces publics pour 9,5 millions d'euros. On parle là en crédits de paiement, pas en AP mais en crédits de paiement, donc ce qui est autorisé en dépenses en 2023. Nous avons notamment la gestion patrimoniale pour 8,5 millions d'euros, j'arrondis. Culture et patrimoine, cela fera plaisir à Pierre, pour 12 138 000 €. L'habitat et la rénovation urbaine pour 7 100 000 €. Et je vous laisse regarder, si vous arrivez à les lire, l'ensemble, et pour mon voisin, j'indique que le développement économique a des crédits de paiement à hauteur de pratiquement 3 millions d'euros. Peut-être de façon plus visible, plus lisible, je vous invite à repérer un certain nombre de lignes de crédits de paiement qui illustrent la diversité mais également l'intérêt stratégique des investissements que nous autorisons, dont nous autorisons le financement en 2023. On a évoqué en début de ce conseil le barreau du TGV Creil Roissy pour 1 600 000 €. On a évoqué le NPNRU avec le quartier Nord et l'opération sur le Colvert pour 1 630 000 €. Je ne vais pas tout développer, mais vous voyez qu'il y a des opérations de gros entretien pour 6 400 000 €.

Et enfin, je ne peux manquer de préciser, parce que je sais que les maires qui sont naturellement présents dans la salle y seront sensibles, que les dotations de proximité, les dotations de communauté pour le sport et la culture sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Ce qui est au fond juste, puisque cela permet, ces enveloppes permettent de financer des travaux dont on sait bien qu'ils sont atteints également par le phénomène d'inflation et donc cela doit permettre de continuer à faire ces petits travaux d'investissement malgré ce phénomène d'inflation que nous constatons, que nous connaissons.

Concernant l'investissement, poursuivons par les budgets annexes, vous voyez que ces budgets annexes représentent une masse d'investissement important : 32,5 millions d'euros. Vous voyez qu'en charge brute, sur le budget principal, on est à 55 millions d'euros. Donc, on n'est pas à la hauteur, mais on est à plus de 50 % de ce que prévoit le budget principal.

Évidemment, et c'est logique par rapport aux décisions que nous avons prises durant les conseils précédents, le budget annexe qui va le plus investir cette année, et d'ailleurs les années suivantes, c'est le budget annexe eau, ce qui nous évitera d'avoir un réseau qui a une performance trop peu importante, notamment durant ces moments où l'on commence à parler et où l'on commence à subir très concrètement le problème de la raréfaction de la ressource en eau.

Quelques principaux investissements :

- Concernant le transport, 3 900 000 € pour l'acquisition de matériels roulants. Il s'agit des bus au gaz naturel. Un solde à payer pour le BHNS de 1 700 000 €.
- Pour l'assainissement, je vous laisse regarder. Vous voyez que la réhabilitation des réseaux pèse 2 millions d'euros et la création de la station d'épuration Saint-Fuscien, Sains-en-Amiénois, pour 1,5 million d'euros.
- Concernant l'eau, les travaux sur les réseaux vont porter, vont pratiquement faire la moitié de cette somme, des 12 millions d'euros que nous ouvrons en crédits de paiement.

- Et puis, les déchets ménagers, on les a évoqués, d'abord, et ça illustre ce qui a été dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a des investissements qui sont faits sur l'usine de méthanisation, que notre budget prend en charge, et qui nous permettent précisément, par le biais de la création d'une filière de CSR (de combustibles solides de récupération), de diminuer le tonnage des déchets que nous enfouissons et donc de diminuer la TGAP que nous aurons à payer. Mais vous voyez que pour cela, il faut financer 2 540 000 € notamment cette année, et puis on a financé bien plus l'année précédente, 7,5 millions d'euros de mémoire, pour les investissements réalisés dans cette usine de méthanisation. Vous avez évoqué les BOM, les bennes à ordures ménagères. Je n'y reviens pas, mais vous voyez que ça coûte cher. C'est assez logique au regard des engins. Les BOM coûtent 1 400 000 €.

Vous avez parlé de l'endettement et il est naturel de s'y intéresser parce que, on le sait, il est important pour nous de ne pas augmenter notre endettement et vous voyez que nous sommes aujourd'hui à un étiage de quelque 350 millions d'euros. Et je vous rappelle que ce que nous avons dit de cet endettement au moment de l'adoption de la PPI sera tenu, c'est-à-dire que nous ne nous endetterons pas davantage et que nous tenterons même de commencer à baisser le stock de notre dette, de commencer une courbe descendante d'ici la fin de ce mandat.

Le taux moyen pondéré, vous en avez déjà dit beaucoup, Monsieur le Président, est à 1,40%. Il était meilleur l'année dernière et probablement il continuera à se dégrader, ce qui fait que l'annuité de la dette évidemment s'en ressent. Elle va augmenter pour le budget principal de 5,4 % par rapport à l'année 2022.

Je rappelle également que nous bénéficions, alors ça n'est pas un emprunt mais c'est bien une dette, d'une avance remboursable (puisqu'il faut la rembourser, c'est bien une dette), mais qui est très intéressante, de la Banque des Territoires, de la Caisse des Dépôts autrement dit, pour nous permettre de financer le remplacement de nos ampoules par des LEDs pour l'éclairage public, ce qui nous permettra à nous tous, je pense notamment aux communes également, de faire des économies sur leurs frais de fluides, d'électricité en l'occurrence.

Le budget annexe transports, quant à lui, voit un versement mobilité dont on attend en recettes pratiquement 46 millions d'euros. Et nous prévoyons des recettes voyageurs qui remontent progressivement à hauteur de 5 millions d'euros et on s'approche, vous voyez, du taux de 2019, à ce que nous avons perçu en 2019. Mais je vous rappelle que depuis 2019, nous avons modifié notre grille tarifaire et que pratiquement 50 % des personnes qui empruntent le bus ne le paient pas et ce qui explique que nous soyons encore un petit peu en retard. Ce n'est pas le nombre de voyageurs qui est en retard ; c'est vraiment le montant des recettes.

Voilà quelques éléments.

Une dynamique d'investissement qu'il faut reprendre avec des crédits de paiement de 8 430 000 €.

Le budget annexe eau, je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises, il nous faut impérativement investir. C'est pourquoi nous avons augmenté les tarifs, mais chacun de nous a bien cela en mémoire.

Le budget annexe assainissement, de la même façon, autorise un emprunt à hauteur de 1,4 million pour financer un investissement en charge nette de pratiquement 5 millions d'euros.

Et quant au budget annexe déchets ménagers, il me semble qu'on l'a déjà suffisamment évoqué lors de la précédente délibération.

En deux mots, je rappelle qu'au-delà de l'augmentation que nous venons de voter de la TEOM, c'est-à-dire ce retour au taux de 2017, il nous faut continuer à faire des économies de fonctionnement. Et c'est ce double mouvement, augmentation de nos recettes / économies de fonctionnement, qui nous permettra de faire face aux emprunts. Pardonnez-moi : non pas aux emprunts mais aux investissements que ce budget ne manquera pas de requérir. Et je ne reviens pas sur le prix des BOM, des bennes à ordures ménagères, qu'il nous faut commencer à remplacer.

Je vous remercie de votre attention.

**M. GEST** : Merci, mon cher collègue. Qui prend la parole ? Oui, Madame DESBUREAUX, je crois. Oui.

**MME DESBUREAUX** : Oui. Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Ce budget primitif intervient après deux années marquées par les crises sanitaires et sociales. Il est une nouvelle fois très tendu, comme vous le reconnaissiez avant le DOB. Je vous disais l'année dernière que vous aviez cramé la caisse. Aujourd'hui, vous raclez les fonds de tiroirs. Comme on dit chez nous : on ratruche. Hausse des impôts, hausse de la taxe sur les ordures ménagères, hausse du versement transport, hausse des tarifs de nos services publics. Tous les moyens sont bons pour récupérer des sous, en particulier dans les poches du simple contribuable. N'y avait-il pas dans votre programme électoral en 2020 la promesse de ne pas augmenter la fiscalité ?

Ce qu'il faut dire ici, c'est que l'on paie aujourd'hui la facture de votre premier mandat et ne pas se contenter de se cacher derrière les effets de la crise sanitaire. À cause de ces dépenses, vos investissements tournent aujourd'hui au ralenti. On ne peut plus se permettre d'emprunter et en plus nous devons faire face à une hausse des taux d'intérêt. Enfin, l'excédent de gestion couvre à peine l'annuité de dette. Sans la hausse des bases qui vient pour vous à point nommé, on ne modifierait absolument pas la capacité d'investissement.

Quelques remarques :

À propos du cirque, la ville d'Amiens va donner 100 000 € alors que la métropole a baissé sa subvention. Encore une fois, vous quémandez.

Sur le barreau TGV, on ne comprend pas que les restrictions de la MRAe arrivent maintenant alors que l'on pourrait espérer un démarrage. Vous l'avez dit au début du conseil. Peut-être qu'il faudrait songer à une motion commune entre la ville et la métropole ?

Beaucoup d'investissement sur l'eau, c'est une très bonne chose, qui va permettre de résorber les fuites importantes de notre réseau. C'était nécessaire. Mais une fois ce rattrapage d'investissement fait, peut-être pourrait-on baisser la pression sur les tarifs en mettant en place la gratuité des premiers mètres cubes d'eau ?

Dans votre rapport de présentation, vous indiquez que vous soldez l'opération BHNS. Nous n'avons toujours pas de décompte définitif du coût total.

Au dernier compte administratif, vous faisiez état d'un nombre important de postes vacants. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que vous parvenez à résorber ces postes vacants et à procéder au recrutement ou est-ce que le personnel est toujours une variable d'ajustement de votre budget ?

Aussi, si j'ai bien conscience que rétablir l'équilibre ne se fait pas sans douleur, cela fait tout de même 3 ans que nous vivons dans cette instance de petites hausses de tarifs et d'impôts qui, cumulées les unes aux autres, commencent à peser bien lourd dans le porte-monnaie des habitants et habitantes. Je vous remercie.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur THÉVENIAUD, puis Monsieur VOULMINOT.

**M. THEVENIAUD :** Oui. Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le budget présenté ne prend pas en compte les difficultés financières rencontrées par les habitants de notre métropole. Après de nombreuses augmentations des tarifs à la ville d'Amiens et à la métropole, je constate qu'aucun véritable plan d'action n'est présenté pour baisser les coûts de fonctionnement. Sur ce sujet, depuis quelques années, vous n'avez pris que des mesurées. Monsieur le Président, je vais reprendre une de vos phrases préférées : il faut du courage politique.

Malgré l'inflation, des collectivités réussissent à baisser leurs coûts de fonctionnement en améliorant la productivité avec des méthodes qui ont fait leurs preuves dans les administrations et dans le secteur privé, sans alourdir la tâche de travail individuelle et en améliorant les services. C'est possible. Comment ? Par le dialogue, avec la reconnaissance du travail des agents et en créant des groupes de travail par service. Il faut arrêter de prendre des décisions du haut vers le bas. Le challenge de la baisse des coûts de fonctionnement peut être gagné par la concertation, l'intéressement au résultat, donc en changeant votre management. Madame la Première Vice-Présidente, vos méthodes de travail datent du siècle dernier.

Avec la baisse du pouvoir d'achat pour de nombreux habitants de notre métropole et avec l'augmentation de la base fiscale de 7,1%, une baisse des taux d'imposition s'imposait.

Par contre, force est de constater que votre politique dynamique d'investissements engagée depuis 8 ans est bonne pour la croissance, donc pour l'emploi. Je m'en réjouis. Pour faire arriver de nouvelles entreprises et créer des richesses sur notre territoire, cette volonté politique est indispensable. Mais par rapport à votre manque de courage politique pour baisser les coûts de fonctionnement, je m'abstiendrai.

**M. VOULMINOT :** Monsieur le Président, alors, le débat d'orientation budgétaire, puis, comme aujourd'hui, la présentation budgétaire, sont aussi des moments de communication. Alors, vous voulez mettre en avant votre capacité à maîtriser les éléments conjoncturels et à tenir vos engagements. Nous entendons bien qu'un budget soit élaboré avec sa dose d'incertitude, mais nous retiendrons ce soir également quelles sont vos priorités et elles ne répondent pas à l'urgence écologique notamment.

Je ne reviens pas sur ce que nous avons dit lors du DOB sur les contraintes mises au fonctionnement, enfin que vous mettez sur votre fonctionnement, pour maintenir une PPI haute et sans doute qui risque de dériver, vous avez parlé des différents coûts des matériaux, mais sur votre stratégie propre d'investissement qui se mesure aux montants affectés à tel ou tel projet. Alors, vous communiquez bien autour de deux priorités : la transition écologique et l'attractivité du territoire dans toutes ses dimensions. Et puis si on regarde un peu votre PPI, vos choix seraient principalement d'investir sur la création d'une Plateforme des images et de la création (2,5 millions), la transformation du zoo (3,2 millions) et la réalisation de la nouvelle scène de musiques actuelles (550 000 €). On peut considérer que ça, ça participe à l'attractivité du territoire. Je vais dire que ce sont de belles dotations. Mais à cet aune, la transition écologique est parent pauvre,

voire absente, à l'exception du moussieux plan de sobriété dont les principales lignes structurantes n'apparaissent pas concrètement.

Aucun lien cohérent ne semble exister. Tout paraît être des empilements d'actions et d'investissements sans réelle visibilité. Toujours en stand-by, et puis vous vous y êtes pourtant engagés, où en est, par exemple, le projet Vallée Idéale ? Le déploiement de totems en entrée d'agglomération pour 360 000 € est-il pertinent alors que dans le même temps les crédits pour les actions du projet alimentaire territorial, eux, s'élèvent seulement à 126 000 € ?

Nous regrettons des départs sur les domaines prioritaires pour tous, comme les 450 000 € qui doivent être inscrits en crédits de paiement 2023 pour pouvoir honorer des engagements de la PPI précédente. Une non-maîtrise du calendrier nous semble visible.

Dans les politiques publiques portées par Amiens Métropole, nous pensons nécessaire davantage d'agir pour la justice sociale, la participation citoyenne et le développement durable local. Vous pourriez, par exemple, mettre en œuvre un plan Canopée, alors c'était sur votre programme 2020, je crois, de végétalisation, de réduction des îlots de chaleur, soutenir par des subventions les projets citoyens nourriciers, comme des potagers collectifs, les vergers publics, etc., et ceci en lien avec le plan alimentaire territorial. Mais vous avez fait d'autres choix.

Alors qu'il est en délégation, vous inscrivez en 2023 des travaux de modernisation du centre d'exposition et des congrès Mégacité, ceci pour 550 000 €, alors que cela aurait pu être transféré au délégataire, comme dans de nombreuses autres collectivités, comme vous aimez à le dire, et les affecter alors à un autre projet bien plus commun.

Pour finir, nous ne savons pas quelles sont vos intentions sur cette ligne, mais nous proposons une proposition : c'est de dédier des crédits consacrés à la stratégie foncière en 2023, à savoir 830 000€ de la Mission 5, une métropole à la gestion exemplaire, pour acquérir par exemple auprès du promoteur de la Venise Verte les parcelles objets d'une opération de construction d'un immeuble de 15 mètres de haut le long des berges de la Somme et au milieu des Hortillonnages, et d'engager une réflexion sur un urbanisme au service de la transition écologique. Ceci dans une démarche, une implication citoyenne avec le collectif Denise Verte, le voisinage et la municipalité de Camon. Cela permettra un projet conjuguant culture, préservation de l'environnement et sport nature. Merci.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Bien, Benoît.

**M. MERCUZOT :** Oui. Quelques remarques, quelques réponses peut-être.

D'abord, il me semble qu'effectivement il y a un certain nombre de points qui ont été relevés sur lesquels nous avons déjà débattus, notamment sur le montant des investissements du mandat précédent. Je répète, et je ne suis pas seul, que ces montants étaient importants pour faire redémarrer notre collectivité, mais certes ils ont été importants, ils ont été voulus pour être importants et je pense que parmi les membres de l'exécutif, personne ne regrette ces montants-là. Je voudrais juste poser quelques éléments.

J'entends dire que notre autofinancement, notre excédent de gestion, est en réalité complètement grignoté par notre endettement, par notre annuité de remboursement. Pardonnez-moi, mais regardez bien les chiffres : vous verrez que notre capacité d'autofinancement est en augmentation. Je vois que Sébastien remet la diapo. Sébastien CAPRON, que tout le monde connaît et que tout le monde apprécie, remet la diapo pour montrer que notre capacité d'autofinancement est au contraire en augmentation.

Vous avez évoqué le coût, le prix des services publics qui n'arrête pas d'augmenter. Il me semble que si nous avons augmenté des tarifs, et nous l'avons fait, c'est dans la limite de l'inflation et donc nous n'avons pas fait supporter de façon démesurée aux administrés le bon fonctionnement de nos services publics.

Deux éléments encore. Vous oubliez qu'en matière de développement durable, il faut prendre en compte ce que ce budget autorise à investir en crédits de paiement donc pour cette année 2023 dans ce que l'on appelle la gestion patrimoniale et qui doit nous permettre, notamment sur nos différents bâtiments, sur les bâtiments que nos services utilisent, et c'est d'ailleurs une obligation réglementaire pour 2030, de faire en sorte de traiter ces bâtiments pour qu'ils ne soient plus ou qu'ils soient moins des passoires énergétiques. Tout ça pour un montant, qui est loin d'être modeste, de plus de 8 millions d'euros.

Et enfin, je dois dire, mais je le relève juste parce qu'il n'y a pas d'argent miracle, que je n'ai pas bien compris la technique qui consisterait à déléguer à notre délégataire la prise en charge d'un financement sur Mégacité. Je pense que ceux qui connaissent le site savent bien que l'immobilier de Mégacité est... comment dire... défectueux, en tout cas vieillissant, en tout cas qui nécessite, tout simplement pour rester ouvert, des montants annuels assez importants et que forcément il faudra bien un jour que la collectivité envisage de pouvoir investir lourdement sur ce site. Ça n'est pas le choix que nous faisons cette année. 500 000 €, c'est loin d'être lourd parce que pour refaire le site, c'est probablement plusieurs dizaines de millions d'euros. Mais je ne vois pas bien quel est le tour de passe-passe qui pourrait faire qu'un privé viendrait prendre en charge ces investissements sans que, à un moment donné, nous ayons, nous collectivité, à en prendre notre part. Donc, quand bien même on aurait eu un contrat de DSP indiquant que, dans un premier temps, ces 500 000 € étaient pris en charge par le délégataire, il aurait bien fallu que nécessairement le contrat prévoie qu'à un moment donné la collectivité, par le biais d'une prise en charge quelconque, vienne compenser ces 500 000 €. Encore une fois, ça aurait été un tour de passe-passe qui n'aurait rien apporté à la collectivité et donc vraiment je n'ai pas compris l'argument, mais alors vraiment pas du tout.

Je vous remercie.

**M. GEST** : Merci, mon cher collègue. Quelques mots pour compléter.

Madame DESBUREAUX, votre discours aurait été particulièrement intéressant et crédible si vous y aviez ajouté un peu d'objectivité. En vous écoutant, j'ai compris qu'il n'y avait qu'ici, à Amiens, et qu'ici, à Amiens Métropole, qu'il y avait des difficultés de financement. Bah non ! Regardez partout ailleurs. Et j'allais dire : mesurez ce à quoi nous avons échappé. Par exemple, à une augmentation de votre inspirateur de campagne, Monsieur le Maire de Grenoble, qui, avec au-delà de ces 7 % d'augmentation des bases, va augmenter l'impôt de 25 %. C'est-à-dire 25 et 7 : 32. Ça ne consolera peut-être pas les habitants lorsqu'ils recevront leur propre taxe foncière au mois d'octobre ou septembre/octobre, mais quand même il faut le dire, à côté de quoi ils sont passés. C'est votre inspirateur, oui, il est venu soutenir la liste, etc. Il est venu montrer combien il était un bon gestionnaire alors que déjà sa ville était déjà très endettée. Ah ! Madame THÉROUIN tout de suite réagit, là ! Mais c'est la réalité :  $25 + 7 = 44$  millions d'euros de plus de taxe dans la ville de Grenoble.

Donc, moi, je suis assez content, voyez-vous, qu'on arrive malgré tout à contenir simplement à l'augmentation des bases.

Deuxièmement, vous seriez objective si vous évoquiez les investissements que vous qualifiez de ralentis par rapport à ce qu'on a pu connaître antérieurement. Voulez-vous que nous comparions

les investissements que nous faisons encore maintenant, qui certes sont inférieurs au premier mandat, mais avec celui du mandat de 2008/2014 ?

Vous parlez du cirque. Vous seriez crédible si vous étiez, là aussi, plus objective. Nous avons, certes, clairement annoncé une diminution sur 3 ans, c'était la dernière année d'ailleurs, de la subvention que nous adressons, que nous attribuons au cirque, mais nous restons, et de très, très, très loin, le principal donateur de l'établissement : 1 300 000 € pour Amiens Métropole ; 250, je parle sous couvert de Pierre SAVREUX, de la part de l'État. Et nous savons très bien que si on l'a fait, on a trouvé à faire en sorte les économies nécessaires pour faire fonctionner le cirque.

Et un dernier exemple d'objectivité : vous parlez de l'eau, mais vous avez refusé d'augmenter le prix de l'eau pour réaliser les investissements. Et c'est vrai que nous avons eu raison de le faire parce que qu'est-ce qu'on va nous dire dans quelque temps si nous ne corrigeons pas assez vite la perte, la déperdition d'eau qui est actuellement la conséquence de nos mauvais réseaux ? Alors que vous le savez, nous avons aujourd'hui une problématique de manque d'eau de manière générale. Donc, oui, ça c'est vrai, Monsieur THÉVENIAUD, ça s'appelle du courage politique, et nous l'avons fait parce qu'il fallait effectivement augmenter le tarif de l'eau.

Monsieur THÉVENIAUD, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre discours sur les économies de fonctionnement. Je me suis dit : ça y est, j'ai trouvé la personne idoine pour diminuer les frais de fonctionnement d'Amiens Métropole, parce que figurez-vous qu'on recherche, contrairement à ce que vous croyez penser, les économies de fonctionnement. Sauf que derrière, j'ai été un petit peu sur ma faim quand j'ai entendu que vous proposiez des concertations, des groupes de travail. Jusqu'à preuve du contraire, ça n'est pas ça qui produit particulièrement d'économies.

Et ce fonctionnement, on doit certainement être à peu près dans le bon timing, parce que qu'est-ce que je fais ? J'écoute Monsieur VOULMINOT, qu'est-ce qu'il dit ? Votre fonctionnement, il est trop serré, vous tirez trop sur le personnel. Alors, il faut savoir. D'un côté, il faut faire davantage d'économies ; de l'autre, on en fait trop. Donc, c'est qu'à mon avis on n'est pas si mal que ça.

Un mot, Monsieur VOULMINOT, pour vous dire que les totems, pour moi, c'est important, parce que c'est un sentiment d'appartenance des communes de l'agglomération qui doit davantage faire valoir dès lors que nous aurons un totem à l'entrée de chaque grande justement entrée dans l'agglomération. C'est ce qu'ont la plupart d'ailleurs des communautés de communes et autres.

Quant au programme alimentaire territorial qui monte en puissance, s'il s'avère que l'année prochaine il faut davantage de moyens, bien sûr qu'on regardera. On termine les études, donc on donne les crédits qui sont nécessaires à la mise en place d'un programme qui compte pour nous et que nous voulons à tout prix voir se réaliser.

Enfin, il y a des choses quant aux promesses que vous évoquez, s'agissant notamment de l'écologie. Je vous rappelle que vous faites référence au programme qu'on vous avait présenté dans la ville d'Amiens et que la ville d'Amiens réalise parfaitement, sur ce plan, ce qu'elle avait imaginé. Donc, voilà ce que je voulais ajouter.

Nous allons maintenant mettre aux voix ce budget primitif.

Vous dire que ça m'enchanté qu'il y ait des augmentations à 7 %, je vous dis clairement non. Vous avez raison, Monsieur VOULMINOT : on s'était engagés effectivement, comme d'ailleurs dans le mandat précédent, à ne pas augmenter la fiscalité. Vous avez raison, mais je ne cherche pas à le cacher. Mais encore une fois, vous vivez sur la même planète que moi. Je me rends compte et

vous devez être à même de vous rendre compte également qu'il y a des problématiques qui certes étaient difficiles à prévoir, sauf à être devin, ce que je ne suis pas.

Voilà. Je mets aux voix ce budget.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DECAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS et Mme BELLINA ont voté contre.*

*M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

**10 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2023. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT :** Oui, à moins que vous n'ayez des questions précises, je vous précise de considérer que ce point-là a été présenté avec le point précédent.

**M. GEST :** Absolument.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DECAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, M. DESCHAMPS et Mme BELLINA ont voté contre.*

*M. THÉVENIAUD s'est abstenu.*

**11 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES. ANNEE 2023.**

**M. MERCUZOT :** Cette fois, il s'agit de constituer des provisions pour risques et litiges, évidemment pour l'année 2023.

Vous le savez bien : notre collectivité doit, et c'est de bonne gestion, provisionner dans l'hypothèse où elle est impliquée dans des contentieux où elle pourrait être amenée à devoir payer des dommages et intérêts à ceux qui ont intenté ces contentieux.

Il se trouve que la provision a été déterminée au regard de l'appréciation des risques, à hauteur de 242 000 € pour le budget principal, 234 000 € pour le budget de l'eau et 555 000 € pour le budget déchets ménagers.

Des contentieux, pour lesquels des provisions ont été constituées les exercices précédents, ont été jugés en notre faveur, donc sans versement d'indemnité, ce qui veut dire que la provision constituée peut être reprise à hauteur de 296 523 € pour le budget principal et 123 702 € pour le budget déchets ménagers.

C'est donc une délibération qui, au total, propose de diminuer la constitution pour risques et litiges.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AUX SEISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE.**

**M. GEST** : Face aux drames intervenus suite aux séismes qui se sont déclenchés début février en Turquie et en Syrie, et dans le cadre de l'intervention prévue par la Fondation des architectes de l'urgence, je vous propose de lui verser une subvention exceptionnelle de 5000 €.

C'est une démarche que nous faisons régulièrement lorsque nous avons ce genre d'épouvantable événement qui survient.

L'architecte des bâtiments de France, l'architecte de l'urgence, pardon, c'est une association dont le siège est à Amiens, qui fait remarquablement son travail, et malheureusement il va y avoir beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail à faire en Syrie et en Turquie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. SOCIETE SAUR. PROTOCOLE DE MEDIATION JUDICIAIRE.**

**M. GEST** : Amiens Métropole a délégué la gestion du service public de distribution d'eau potable à la société SAUR pour une durée de 10 ans commençant à courir le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Suite à différents litiges confrontant Amiens Métropole et SAUR au tribunal administratif pour des irrégularités de facturation relevées par la collectivité et des anomalies repérées dans le rapport de contrôle des comptes établi par la Direction des Finances d'Amiens Métropole, plusieurs réunions de médiation judiciaire se sont déroulées en 2021 et 2022 faisant ressortir des incertitudes sur l'issue de la procédure contentieuse.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées dans un cadre amiable et transactionnel sous l'égide du médiateur.

Je vous propose donc d'approuver et de m'autoriser à signer le protocole d'accord annexé à la délibération, actant une indemnisation de 130 000 € au bénéfice de la collectivité.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**14 - MATERIEL EVENEMENTIEL. REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION. MODIFICATION.**

**M. GEST** : En février 2022, notre conseil a approuvé un règlement de mise à disposition de matériel événementiel.

Le recul permet aujourd'hui de l'ajuster afin de le rendre plus clair et simple dans son application.

Le nouveau règlement prévoit également la gratuité du prêt des éventuelles livraisons et installations du matériel pour les services d'Amiens Métropole, de la Ville d'Amiens et de son Centre Communal d'Action Sociale, mais également pour toutes les opérations événementielles validées par les maires des communes de la métropole.

Les autres dispositions du règlement restent inchangées.

Et je vous propose d'approuver cette modification du règlement de mise à disposition.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. DISPOSITIF INTRACTING. MODIFICATION DU PROGRAMME. CONVENTION AVEC LA CDC. CONVENTION-TYPE AVEC LES COMMUNES METROPOLITAINES.**

**M. DESSEAUX :** Par son programme de modernisation de ses installations d'éclairage public sur l'ensemble des voies métropolitaines, Amiens Métropole entend diminuer les consommations énergétiques.

Les travaux envisagés seront réalisés dans le cadre du dispositif Intracting, consistant en une avance consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations, par le biais de la Banque des Territoires, permettant le financement des travaux, remboursée grâce aux économies d'énergies.

Suite à la réalisation d'un audit sur l'état du parc et avec la décision qu'Amiens Métropole participe à hauteur de 12 % aux travaux engagés par les communes, je vous propose, mes chers collègues, de réajuster le montage du dispositif Intracting permettant à chaque commune de rembourser annuellement à Amiens Métropole le montant du gain qu'elle aurait fait sur sa facture d'énergie moins cette participation.

Je vous invite dès lors à approuver la nouvelle convention-type

Il convient également de valider l'augmentation de l'autorisation de programme à hauteur de 4 806 000 €, et, enfin, d'approuver la convention de financement à intervenir entre Amiens Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que ses annexes.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.*

**16 - AMIENS. EXTENSION DU SUPERMARCHÉ G20. PARTICIPATION POUR ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS. ACQUISITION D'UNE EMPRISE. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX :** La SCI KADERI FRERES projette de réaliser une extension de la supérette G20 située 2, rue des déportés à Amiens.

La réalisation de ce projet nécessite des aménagements et représentera une charge pour la collectivité qui en restera maître d'ouvrage.

Afin d'offrir une desserte optimale des livraisons mais également d'assurer la sécurité des piétons et la fluidité de la circulation du trafic routier, la création d'une aire de livraison et la restitution d'un trottoir s'avèrent nécessaires.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de financement de type Participation pour Équipements Publics Exceptionnels avec ladite SCI.

La SCI KADERI FRERES versera sa participation à Amiens Métropole, correspondant à l'intégralité des travaux, plafonnée à 20 063,04 € après déduction du Fonds de Compensation de TVA (montant prévisionnel), le montant total des travaux étant estimé à 24 000 € TTC.

Cette opération implique également l'acquisition d'une emprise d'environ 7,2 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section XC n°60 appartenant à la société, moyennant l'euro symbolique, ce que je vous demande de bien vouloir valider.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - BOVES. RUE DE GENTELLES. AMELIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES CYCLISTES. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX :** En 2021, Amiens Métropole et la Commune de Boves ont pris la décision d'aménager la rue de Gentelles, voie d'intérêt communautaire sur un tronçon et communale sur un autre.

Bien que le projet ait été dimensionné et construit selon les dernières recommandations du CEREMA en matière de circulation, l'association Veloxygène a déposé un recours devant le tribunal administratif contre la délibération du 23 septembre 2021 relative aux modalités d'aménagement de cet axe.

Suite aux échanges intervenus et pour parfaire le projet, je vous propose la programmation sur 2023 de la création d'un chaucidou pour un montant TTC de 5 000 €.

Afin de réaliser une seule opération d'aménagement, Amiens Métropole serait désignée comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

Ces travaux se situant sur une route départementale (la RD 168), je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention technique et financière à intervenir avec le Département de la Somme.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Pas la peine d'ergoter sur le cheminement de ce dossier, Madame le Maire de Boves le connaît bien, bien sûr, et nous avons fait en sorte de résoudre ce problème. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**18 - SAINT-SAUFLIEU. RD 1001. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.**

**M. DESSEAUX :** La RD1001, c'est-à-dire l'ex Route Nationale n°1, est un axe important reliant Amiens à Beauvais représentant une longueur de 1 300 mètres sur la commune de Saint-Sauflieu.

La nécessité d'œuvrer notamment pour un cheminement piéton sécurisé et lutter notamment contre les vitesses élevées avait abouti à un projet de voie verte sur les tronçons Sud et Nord approuvé par délibération du 23 septembre 2021, contesté devant le tribunal administratif par l'association Véloxygène.

Depuis, le projet a été revu tel que défini sur le plan transmis avec la délibération.

Je vous propose de le valider et d'approuver la convention technique et financière à intervenir avec le Département de la Somme.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 000 000 € TTC et vous voudrez bien également approuver et autoriser la signature de la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint-Saulieu qui participera financièrement en versant un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux.

Enfin, je vous remercie d'approuver et d'autoriser la signature de la convention type relative à la modification et/ou adaptation de biens en domaine privé qui liera Amiens Métropole, la société en charge des travaux et le riverain bénéficiaire.

**M. GEST :** Merci. Madame le Maire de Saint-Saulieu devait commencer à se demander si on allait y arriver à boucler son projet. Nous y sommes parvenus.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX s'est abstenue.*

#### **19 - CEREMA. ADHESION.**

**M. DESSEAUX :** Le CEREMA est un opérateur public expert en aménagement du territoire qui, à ce titre, éclaire les collectivités dans leurs choix et leur propose, en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées, un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre.

Je vous propose ainsi qu'Amiens Métropole y adhère, moyennant une cotisation de 2 000 € pour l'année 2023.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **20 - PLAN VELO D'AMIENS METROPOLE. ADOPTION.**

**M. RENAUX :** Donc, je vais présenter le plan vélo, le plan guide qui va guider l'action de la collectivité sur les années à venir et au-delà même de cette mandature.

Donc, une petite présentation, d'abord pour rappeler que l'agglomération, donc, nous avons fait appel à un bureau d'études via la SPL qui s'est adjoint de spécialistes de la question qui ont déjà travaillé sur des schémas cyclables dans des agglomérations importantes comme Strasbourg, comme Dijon, etc. Et à partir de son travail, de différents échanges que nous avons pu avoir, comité technique, comité de pilotage ensuite puisque c'est un schéma qui a été fait en étroite collaboration avec la ville d'Amiens, puisque les gros enjeux sont quand même sur la ville, donc comité de pilotage pour valider les différentes options avec le Président et Madame le Maire d'Amiens.

Donc, aujourd'hui, je vous présente ce schéma.

Un espace favorable au vélo, une ville centre, des courtes distances : c'est le diagnostic qui a été posé. Un temps moyen de déplacement autour de 14, un peu plus de 14 minutes pour une distance moyenne parcourue de 5,3 kilomètres. En gros, depuis la cathédrale, en effectuant 5 kilomètres, on arrive à peu près à se déplacer dans l'ensemble de la tache urbaine d'Amiens et on met 20 minutes pour un vélo dit musculaire et à peu près 12 minutes si on utilise un vélo à assistance électrique.

L'échelle du territoire est adaptée aux déplacements à vélo, notamment avec la montée en puissance des vélos à assistance électrique.

Nous avons une topographie assez contrastée. Évidemment, nous avons la Vallée de la Somme et de part et d'autre, au Nord, un dénivelé d'à peu près 70 mètres, et sur le Sud 120 mètres. Alors, ça peut représenter évidemment un obstacle, mais encore une fois, avec les vélos à assistance électrique, cela permet de s'affranchir des contraintes topographiques.

Une ville dans laquelle 75 % des actifs amiénois travaillent à Amiens et sur la couronne, 85 % des actifs des communes de la première couronne travaillent hors de leur commune et on peut penser qu'une grande majorité d'entre eux vient travailler sur Amiens. Donc, de nombreux flux de déplacement au sein d'Amiens et entre les communes de la première couronne, et c'est dans ce sens qu'est bâti ce schéma. Ce sont des distances de déplacement facilement réalisables à vélo.

Amiens, et sur cette première ceinture, est constituée d'un réseau viaire automobile qui concentre, sur certains axes, une forte circulation automobile, et en même temps c'est un réseau qui est connu, lisible et qu'il convient d'utiliser pour travailler sur les schémas de déplacements cyclables.

Bien entendu, sur la question, le schéma de transit, qui vient parasiter parfois certains axes, est à marginaliser ou du moins on recherchait à le marginaliser. On le verra tout à l'heure, un petit peu plus loin, sur la question notamment des quartiers apaisés.

Nous avons un réseau cyclable déjà existant, nous ne partons pas de rien, d'environ 200 kilomètres, dont un cœur de ville qui a été mis en zone 30 km/h, je rappelle, qui permet le contresens cyclable pour les cyclistes, mais en même temps avec des faiblesses, des discontinuités qui rendent difficile la circulation des cyclistes, et certains aménagements cyclables qui ne répondent pas ou plus aux attentes. Cet existant représente les premières fondations de la politique vélo engagée. Nous avons donc pour objectif de résorber les discontinuités et sécuriser les itinéraires.

Le schéma cyclable est travaillé avec l'objectif de permettre aux cyclistes les plus fragiles de pouvoir se déplacer avec un maximum de sécurité, notamment pour les déplacements au travail, mais également pour une famille, des enfants pouvant aller en sécurité à l'école, c'est-à-dire donc les trajets du quotidien.

Nous avons donc travaillé un schéma cyclable directeur afin de mettre en place des itinéraires cyclables cohérents proposant une véritable alternative au réseau automobile et se construisant sur deux grands principes autour des axes structurants, donc composés des radiales et des anneaux, et puis des quartiers apaisés sur la ville d'Amiens qui fait l'objet ou qui a commencé à faire l'objet d'un travail de concertation par les élus amiénois en lien avec les comités de quartier.

Un schéma avec des axes structurants, donc vous avez là ce schéma guide à l'horizon 2030 qui est composé d'axes structurants, d'anneaux. Il s'agit de faciliter la lisibilité et la connaissance du réseau, des trajets plus directs, plus courts via le réseau viaire existant, et de desservir des principaux pôles générateurs de flux, notamment avec la ceinture de boulevards extérieurs. Vous

voyez bien tous les générateurs de flux que peuvent être les établissements scolaires que l'on rencontre, et puis aussi que ce soit aussi en prenant la route de Rouen pour aller vers le CHU, etc.

L'objectif est d'assurer donc des itinéraires cyclables continus, efficaces, le plus confortable avec des intersections sécurisées. Un travail important sur les intersections. Et évidemment, l'objectif est de séparer au maximum, autant que faire se peut, les vélos du trafic motorisé. Et évidemment, on n'a pas oublié les piétons qui doivent bénéficier d'un trottoir confortable et aux normes d'accessibilité.

C'est normal ? Bon. Donc, assurer la sécurité et la continuité...

**M. GEST :** Est-ce qu'on peut avoir de nouveau de la lumière pour que le rapporteur puisse...

**M. RENAUX :** Non, mais ça va pour moi.

**M. GEST :** Ça va ? Bon.

**M. RENAUX :** Ça va. Je suis sur mon écran, donc...

**M. GEST :** Nous, ça devient de plus en plus intime. Merci.

**M. RENAUX :** C'est pour l'écran, je pense. C'est pour vous permettre de voir.

**M. GEST :** Ah ! c'est pour l'écran.

**M. RENAUX :** Oui, oui.

**M. GEST :** Pardon !

**M. RENAUX :** Non, non, mais vous pouvez, enfin moi, pour moi, je ne suis pas gêné, je suis le diaporama sur ma tablette.

Donc, la sécurité et la continuité. L'objectif d'assurer, je vous le disais, un trajet agréable et en toute sécurité avec des aménagements larges pour faire cohabiter tous les publics et toutes les pratiques, pour assurer un dépassement confortable des usagers plus lents, notamment quand on a des enfants, et puis, nous avons aussi deux types, enfin des vitesses différentes entre les utilisateurs de vélos à assistance électrique et puis les utilisateurs de vélos classiques. Quoique tout à l'heure, je me suis fait allègrement doubler par un vélo musculaire qui avait beaucoup plus de muscles que moi, au-delà de 25 km/h.

Permettre l'accueil aussi d'engins plus encombrants qui se développent, comme les vélos cargos, les tricyles, les remorques.

Et puis, ce schéma doit aussi permettre d'absorber une hausse prévisible, souhaitable, de fréquentation des usagers du vélo, notamment aux heures de pointe.

Et donc un aménagement cyclable, forcément, ça prend de l'espace. Vous avez le petit schéma. On parlait du CEREMA à la délibération précédente. Le CEREMA est une référence qui nous permet d'établir un petit peu les gabarits et puis on voit, là, un exemple de ce qu'il faut, ce que prend comme place un cycliste. Les recommandations, pour une piste cyclable unidirectionnelle, est de 2 mètres ; pour une bidirectionnelle, de 3 mètres ; et une bande cyclable d'au minimum 1,50

mètre hors marquage. Évidemment, en cas d'impossibilité technique, le CEREMA dit que l'on peut éventuellement descendre à 2,50 mètres pour une piste bidirectionnelle.

Les intersections. On a deux types d'intersections : des intersections à faible trafic. C'est quand l'on rentre dans une zone à 30 km/h notamment. Il faut pouvoir indiquer aux automobilistes ce changement de régime de voirie par le développement de ce qu'on appelle des trottoirs traversants, c'est-à-dire vous avez illustrés, là, deux schémas dans la situation actuelle. La voiture tourne à droite et sans se préoccuper, elle est dans sa voie de circulation, et là, la question, c'est de l'interpeller par un dispositif au sol qui lui permet de bien visualiser qu'elle rentre, et une signalétique aussi verticale, de bien lui signaler qu'elle change de régime et qu'elle rentre, par exemple, dans un quartier apaisé.

C'est aussi, et un gros point, c'est les intersections à trafic important, comme les grands carrefours, et là, vous avez illustrés, mais on a déjà des exemples sur la ville d'Amiens puisque d'ailleurs, je rappelle qu'on est, je crois, la première ville à avoir expérimenté les carrefours à la hollandaise, et donc, un type de carrefours qui permettent de sécuriser notamment dans les opérations de tours de ville, dans les virages, le cycliste pour éviter qu'il ne se fasse couper par une voiture. Et quand on le peut, d'utiliser les îlots de séparation pour mettre le cycliste en sécurité et limiter au strict minimum sa confrontation avec le flux automobile, comme sur le port d'Aval.

La question des quartiers apaisés est une thématique essentiellement sur Amiens, quoique des communes de la première couronne peuvent aussi en mettre en place, et donc ces quartiers apaisés, il s'agit donc de travailler à un partage plus équitable entre tous les usagers de la route, que ce soit les piétons, que ce soit les cyclistes, que ce soit les automobilistes. Ça permet aussi d'avoir, d'obtenir une meilleure qualité de vie pour les riverains avec la réduction des nuisances. Donc, ça suppose la mise en place des zones 30, des zones de rencontre pour apaiser ces quartiers, de diminuer surtout le trafic de transit, donc par des dispositifs de sens uniques, de piétonisations ponctuelles, de mise en tête-bêche, de semi-impasses, etc. Les cyclistes doivent pouvoir y circuler de manière plus sécurisée sans aménagement cyclable spécifique. Il s'agit bien donc d'un partage de l'espace.

Alors, que devrait être le réseau cyclable fin 2026 à partir des crédits que nous avons décidés ? Je rappelle, deux fois 5 millions : 5 millions par la ville d'Amiens, 5 millions par le budget d'Amiens Métropole.

Donc, vous avez là le schéma qui présente le premier anneau qu'il convient de reprendre sur certains endroits, les boulevards extérieurs, c'est la parallèle de la Somme, un itinéraire vers l'hôpital, un itinéraire qui va vers Renancourt, la desserte Nord, la direction vers Poulainville, la continuité Rivery, Amiens – Rivery – Camon, zone d'activité de la Blanche Tâche. Et évidemment nous faisons figurer, puisque c'est un axe important, la véloroute Vallée de Somme existante le long de la Somme.

Les principes d'aménagement des différents itinéraires visent à séparer le plus possible, donc de mettre la place pour le piéton, pour le cycliste, et donc on a quelques exemples d'aménagements, notamment sur le boulevard Faidherbe. On va le voir lors d'une diapo suivante. Voilà, le type d'aménagement... Oh là ! Vous êtes où là ? Ah ! Revenez avant, avant, avant, avant. Avant. Vous être drôlement rapide. Moi, je suis sur la tablette. Encore avant. Encore avant. Ouh là ! Premier anneau illustré, donc c'est la diapo 18 s'il vous plaît. Voilà ! Donc, juste après, je crois. Voilà !

Donc, sur le boulevard Faidherbe, vous voyez l'existant sur la photographie en haut à gauche. Aujourd'hui, c'est cannibalisé par un petit peu du stationnement sauvage, voire le week-end des camions publicitaires, locations publicitaires. Et donc sur le bas à droite, l'idée d'un aménagement,

à quoi pourra ressembler ce terre-plein du boulevard Faidherbe qui permet de faire la jonction, le boulevard Faidherbe entre les aménagements, l'anneau sur les boulevards et puis sur le port d'aval, port d'amont, etc.

Vers l'hôpital, quelques exemples, là, on est dans une autre configuration. Nous avons de l'espace. Nous pouvons récupérer de l'espace pour créer des pistes bidirectionnelles ou des voies vertes avec une reprise sur la voirie. Là encore, par exemple, après le giratoire d'Inter-campus, nous avons un trottoir de 1,80 mètre, nous avons une double piste cyclable, de 3 mètres. Et puis, deux voies de circulation pour le faire.

Voilà quelques exemples. Sur Renancourt, là, il y a un gros travail. Il convient donc de faire un itinéraire qui permettra, à partir de la rue de l'hippodrome, de pouvoir remonter jusqu'au nouveau quartier en essayant d'utiliser et de sécuriser en séparant les cyclistes de la voie principale, notamment en passant par l'intérieur du site Mégacité. Vous avez donc, en page 22, un petit peu plus loin, l'itinéraire que fera ce cheminement.

Et pour y voir un petit peu, les différentes phases sont numérotées. Donc, on a évidemment un carrefour à sécuriser, à reprendre des ouvrages, à créer des voies cyclables. Voilà. Améliorer l'entretien et puis l'acheminement dans les ouvrages ; de sécuriser, par exemple, le tunnel. Et puis, de faire des aménagements le long de la rivière la Selle, la création de voies cyclables. Pour à peu près 700 000 €, je crois.

Alors fin 2026, le schéma cyclable devrait se trouver complété d'une trentaine de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en confortant le réseau existant. Évidemment, les aménagements cyclables peuvent être hétérogènes. Quand on peut séparer physiquement de manière forte les cyclistes de la voirie, on le fait. Mais parfois, il y aura des bandes cyclables évidemment ou l'utilisation de pistes cyclables, mais tout cela doit donner des itinéraires continus.

Le plan vélo, ce n'est pas seulement des infrastructures. C'est également aussi des services et nous avons, vous le savez bien, un service qui s'appelle Buscyclette, qui depuis a été intégré à la délégation de service public des transports urbains gérée par Keolis, et qui offre à la location donc des vélos de différents types. Ce service offre une moyenne de 138 vélos pour 10 000 habitants, sachant que pour une agglomération de moins de 500 000 habitants, la moyenne est de 15 à 30 vélos pour 10 000 habitants. 45 % sont des utilisateurs grand public et 32 % des étudiants. Avec une flotte de 3 000 vélos, dont 1 700 vélos à assistance électrique. Là encore, l'offre en assistance électrique, je crois qu'on est les premiers de France tout simplement, la plus grosse flotte rapportée au nombre d'habitants. C'est 1 700 qui vont être dotés de 300 vélos supplémentaires cette année.

C'est aussi un service de formation qui existe depuis plus de 10 ans dans la collectivité. Amiens a été une des premières villes pilotes.

Donc l'objectif, c'est bien de développer ce service Buscyclette en diversifiant le parc des vélos notamment par l'achat de biporteurs, triporteurs, vélos cargos, vélos pliants électriques pour les multimodaux. C'est aussi des actions contre le vol et nous avons fait l'acquisition, il y a 2 ans de cela je crois, d'une machine à marquer (marquage Bicycode) et nous organisons, lors de différentes manifestations, le gravage gratuit des vélos. Je rappelle que tous les vélos neufs qui sortent des vélocistes aujourd'hui doivent être obligatoirement gravés. Donc là, il s'agit de travailler sur le parc de vélos existant.

Nous devons faire plus d'informations aussi pour que les gens fassent attention à la manière dont il faut attacher son vélo. La lutte contre le vol est vraiment un problème qui se développe au fur et à mesure que se développent aussi les politiques vélos dans les villes.

Concernant l'offre de stationnement de courte durée, nous avons déjà comptabilisé plus de 500 emplacements, 2 300 mobiliers, donc 4 600 places environ. L'objectif, c'est d'installer 150 arceaux de plus par an sur la voirie et de développer l'offre de stationnement dans les lieux générateurs de trafic comme les gares, la Maison de la culture, les équipements sportifs, etc.

Concernant l'offre de stationnement de moyenne et longue durée, nous avons la consigne en gare avec déjà 180 places de stationnement existantes pour les vélos, dont 39 pour les VAE, et 80 % des usagers de cette consigne effectuent des trajets en intermodalité avec le train. Nous allons avoir les consignes P qui ont été aménagées lors du BHNS, les P+R, 4 consignes qui sont installées et qui normalement, après multitude de soucis techniques, devraient être opérationnelles dans les prochaines semaines. Normalement au mois de mars, m'a-t-on promis. Et les parkings en ouvrage doivent faire aussi l'objet, dans la mesure du possible, de places réservées aux vélos, comme aux Jacobins ou à la Vallée. Il faut que la configuration du lieu le permette.

Et sur la ville d'Amiens, ce qui justifie une partie des 5 millions donc avancés par la ville d'Amiens, ce sera de mettre en place des stationnements dans les quartiers, dans les faubourgs, avec du mobilier de stationnement sécurisé de petite taille. C'est 6 emplacements. Là, vous avez le vrai modèle que nous avons fourni d'ailleurs dans Le Courrier picard. C'est un modèle que je suis allé voir et que nous n'avons pas retenu parce qu'il n'est absolument pas pratique. Il faut se casser en deux pour lever la porte et dans cette consigne qui est à Lille, nous ne pouvons pas mettre de vélo équipé de siège pour enfant. Ce qui n'est pas le cas de la consigne que nous sommes allés voir à Paris et qui s'insère bien d'ailleurs, qui est à ouverture latérale et qui permet de mettre, sur les 6 emplacements, 4 emplacements équipés de vélos pour enfants. Et donc, l'objectif de la ville d'Amiens est de déployer 10 consignes sécurisées par an dans les quartiers. Il y a déjà une démarche participative qui a été mise en place. Dans d'autres villes, les échanges que nous avons eus nous ont montré que dans certaines villes, ils attendent qu'une demande s'exprime dans les quartiers pour décider du choix d'implantation. Donc, voilà, faire coïncider, et pour permettre aussi une meilleure acceptabilité des consignes puisque c'est une consigne qui prend la place d'un stationnement voiture.

Là, ça concerne la ville d'Amiens qui expérimente, en 2023, cinq écoles équipées d'un dispositif de garage à vélos en fait. Voilà. Là, il y en a une par secteur qui est ciblée et ensuite l'objectif pour la ville d'Amiens dans les écoles, c'est d'en déployer 10 par an.

Et je terminerai par les événements aussi pour inciter, populariser, expliquer et inciter à la pratique du vélo que sont les événements comme le Mai à Vélo, on aura l'occasion d'y revenir, avec un programme qui s'étoffe, les opérations Cyclistes Brillez qui nous permet de distribuer à chaque fois un millier de kits d'éclairage lors de ces opérations, et puis il y a différents challenges sur lesquels on participe : Challenge Mobilité, programme À l'école, j'y vais autrement. Et puis, il va y avoir quelques grands événements avec des randonnées cyclistes, notamment la Jules Verne Baie de Somme.

Voilà, Président. J'ai été un petit peu long, mais nous avons travaillé sur plusieurs mois et nous allons maintenant le mettre en application.

**M. GEST :** Merci, mon cher collègue. La parole à Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN :** Merci. Merci, Monsieur le Vice-Président Mobilité. Alors, lors du dernier conseil d'Amiens Métropole, on s'était dit, suite à la délibération sur l'aménagement du boulevard Beauvillé, qu'il y aurait une présentation en amont aux élus d'Amiens Métropole, enfin en amont...

**M. GEST :** Non.

**MME THEROUIN** : Ah bon ?! Pour ne pas être devant le fait, mis devant le fait accompli. Bon. Apparemment c'est un oubli. Premier oubli.

Ensuite, sur le plan vélo, donc on attend depuis plus d'un an, donc il y a une forte attente, une forte attente des habitants de la ville mais aussi des habitants de l'agglomération, et je vous avoue que... Alors, je ne suis pas membre de la commission transports, mobilité à l'agglomération, je suis membre de la commission développement économique, mais je suis membre à la ville de la commission urbanisme. Et j'ai regardé à deux fois les documents de la commission parce que je pensais qu'il y avait une erreur parce que c'est exactement les mêmes dossiers en fait. Mais ce n'est peut-être pas très grave. Donc, j'ai regardé de très, très près les flèches des axes structurants et il s'avérait que ça ne dépassait pas la première couronne amiénoise et quand on regarde dans le détail, mais j'y reviendrai, ce n'était pas très intercommunal comme document. Donc ça, c'est un peu la déception.

Autre déception, mais ça ne vous étonnera guère, autre oubli : on a oublié de consulter les usagers. Alors, les services d'Amiens Métropole se sont bien concertés entre eux, on a bien travaillé avec Amiens Aménagement qui était chef de file et c'est un travail de qualité, on ne peut pas le nier, mais on a une fois de plus oublié de consulter les usagers et l'association représentative des usagers. Dommage : une fois de plus ! Mais ce n'est pas grave, les dossiers précédents nous prouvent que c'est quand même intéressant de discuter avec eux, en tout cas pour aller plus vite et ne pas perdre trop de temps ni d'argent. Soit !

Les enjeux sont quand même importants, vous l'avez dit. On parle de sécurité routière, j'y reviendrai, de se déplacer pour les transports du quotidien, pour lier les collèges, par exemple. Ça, c'est important. C'est comment les élèves de Boves vont au collège Curie de Longueau, comment les élèves de Camon vont au collège Jules Verne de Rivery, comment les élèves de Dreuil-lès-Amiens vont au collège Édouard Lucas en sécurité et à vélo, comment décongestionner notre agglomération quand on voit les bouchons qu'il y a à la rocade, notamment au sud d'Amiens.

Il y a un certain nombre d'obstacles au vélo. Vous avez parlé du vol. Il y a l'absence d'aménagements, ce que vient en partie résoudre potentiellement le plan vélo, mais pour moi, c'est surtout la sécurité routière. Quand on fait Amiens centre / Rivery ou quand on fait Amiens centre / Saint-Fuscien / Sains-en-Amiénois, quand on fait Amiens / Allonville, ça, c'est en train de se résoudre, c'est quand même une question de sécurité routière avant d'être une autre question parce que OK, il y a des problèmes de cohabitation partout, mais vous êtes frôlés par des camions, vous êtes frôlés par des très grosses voitures qui roulent généralement à plus de 50 km/h, qui vous envoient des cailloux au passage et ainsi de suite. Donc, c'est vrai, pour moi, la priorité du plan vélo, je vais peut-être vous décevoir, ce n'était pas vite, vite, vite la ville. Pour moi, c'était les liaisons entre les communes. Et là, j'avoue que je suis un peu sur ma faim. Nous sommes sur notre faim et nous sommes un petit peu déçus. Donc, on parle de 5 millions à la ville d'Amiens, c'est normal. C'est vrai qu'il y avait un effort consenti là-dessus et il y a beaucoup de discontinuités, donc il y a beaucoup d'attentes, il y a beaucoup de travail à mener et ça va être fait, en tout cas c'est promis d'ici 2026. Mais en tout cas, pour ce qui est de l'agglomération, on est vraiment sur notre faim.

Alors après, vous allez sans doute me répondre qu'il y a des voies d'intérêt communautaire et il y a de la voirie départementale, et ce qui nous empêche à certains endroits, en tout cas pour Amiens Métropole, de prendre à notre compte les travaux. Mais les habitants de l'agglomération qui ont envie de changer leur pratique, qui ont envie aussi d'aller vite peut-être pour rejoindre leur travail, de ne pas être dans les bouchons, faire de l'exercice aussi, ils n'ont pas envie de savoir si c'est une voirie départementale ou d'intérêt communautaire. En fait, ils ont entendu qu'il allait y avoir 5 millions d'euros à l'agglomération, donc ils ont envie d'avoir des liaisons entre les différentes

communes et si possible en sécurité parce qu'à 400 000 € le kilomètre d'aménagement pour les bandes donc séparées de la voirie, parce que là pour le coup plus on s'éloigne du centre-ville, plus les voitures vont rouler vite, donc plus il est indispensable d'être séparé de la circulation automobile, vous l'avez dit.

Et puis, de réduire le transit, donc c'est aussi comment on encourage à aller davantage sur la rocade pour les transits plutôt que de traverser l'agglomération d'un bout à l'autre parce que c'est encore trop facile et il n'y a sans doute pas assez de bouchons. Donc, la grande couronne amiénoise, elle est complètement oubliée dans ce plan de rattrapage, mais c'est vrai qu'il y avait tellement de travail au niveau de la commune centre peut-être que c'est aussi pour ça qu'on a concentré les moyens et, ça, je veux bien l'entendre.

Pour autant, vous parlez de structures radiales. Donc, on les voit : il y a des petits bouts de flèches. Mais quand on regarde de près, donc quand ça dépasse la ville, Dreuil, ah bah c'est la véloroute. Longueau, c'est la véloroute. Salouël, en fait, c'est la liaison vers l'hôpital et ainsi de suite. Et on se rend compte qu'il n'y a pas vraiment de nouveautés en tout cas qui sont promises. Or, dans cette étude qui est quand même très intéressante, on apprend que 85 % des actifs de la première couronne travaillent en dehors de la commune de résidence. Donc, il y a un potentiel important et donc un intérêt et une forte attente sur les liaisons entre nos communes.

Donc, votre proposition passe à côté d'un certain nombre de choses, mais les priorités et les grandes orientations, nous ne pouvons qu'être d'accord avec : réduire les discontinuités, faire des grands axes structurants, des radiales, des circulaires, des quartiers apaisés, c'est super. Tant mieux ! On est très contents et on a hâte de voir le résultat.

Il y a pas mal de choses qui sont oubliées. Par exemple, le potentiel des gares. Il n'y a pas un mot sur le potentiel des gares. Or, à Amiens Métropole, il y a pas mal de gares quand même. Il y a une gare à Longueau. Il y a une gare à Boves. Il y a une gare à Thézy-Glimont. Donc, rien que cela, on peut en fait rejoindre différentes communes à partir des gares, laisser sa voiture au niveau de la gare, voire laisser son vélo à la gare s'il y a un stationnement sécurisé, etc. Donc, on peut avoir ces liaisons aussi pour rejoindre d'un bout à l'autre les communes de notre territoire pour éviter, là aussi, de prendre la voiture.

Alors, ce qui est étonnant, c'est qu'en fait on trouve plus d'informations sur les aménagements cyclables d'Amiens Métropole dans le schéma départemental cyclable parce que moi, j'aime bien aller voir un petit peu, croiser ce qui se passe dans les autres collectivités locales. Alors, c'est dommage parce qu'en fait, il y a pas mal de personnes ici qui cumulent les mandats mais ça n'a pas apporté grand-chose apparemment. Là, on n'accumule pas les choses pour le vélo, en tout cas pour avancer un peu plus vite. Bref, passons !

Autre oubli : on n'a pas de réseau express vélo, les fameuses autoroutes qu'on voit dans différentes intercommunalités. Bon, sans doute parce qu'elles ne sont pas de la couleur politique que vous souhaitez, mais en tout cas c'est une bonne idée. Même à Reims, le plan vélo le fait et c'est plus de votre orientation politique, donc vous devriez sans doute trouver ça très, très bien. En tout cas, on les attend pour votre prochain mandat puisque vous avez annoncé qu'il allait y avoir des choses notamment rue de la République à Amiens, cette symbolique, pour réaménager lors de votre prochain mandat. Bref !

Le plan de rattrapage, donc il est peut-être là à la ville, mais en tout cas à l'agglo, on ne voit pas un réaménagement de l'espace public, en tout cas une meilleure distribution. On parle d'aménagements quand on a la place et donc on ne remettra pas la voiture à sa place et on ne va pas forcément réduire les bouchons qu'on a là, dans les rocades, et on ne va pas permettre

d'assurer beaucoup plus de sécurité routière pour des personnes qui auraient le souhait de rejoindre différentes communes de notre métropole.

Donc, nous sommes déçus, avec ces 5 millions d'euros de l'agglomération, de ce que vous nous annoncez et présentez pour ce plan vélo parce que pour nous, il est trop amiéno-centré, en tout cas au niveau de la petite couronne amiénoise, et pour nous c'est dommage. Je sais qu'on ne peut pas tout faire en même temps, mais là il va y avoir aussi des déçus. C'est comme les déçus pour les consignes à vélos : il n'y en a pas beaucoup, et on va aussi faire beaucoup de déçus dans les différentes communes de la métropole, ce pourquoi nous allons nous abstenir.

**M. GEST** : La parole à Renaud DESCHAMPS, puis à Madame DESBUREAUX.

**M. DESCHAMPS** : Merci, Monsieur le Président.

Deux interrogations pour ma part qui n'ont pas été abordées dans la présentation de notre collègue Jean-Claude RENAUX.

La première, c'est que contrairement à Émilie THÉROUIN qui a ses idées qui sont respectables, c'est que je pense qu'il ne faut pas absolument être anti-voitures ou anti-bagnoles. C'est aussi le terme que Madame THÉROUIN utilise parfois. Quand on est élu, on doit pouvoir concilier tous les types de déplacement. Je pense que nous sommes nombreux dans cette assemblée à être le matin des automobilistes, l'après-midi des piétons et peut-être en fin de journée ou le soir des marcheurs, en tout cas des personnes qui marchent, et on n'est pas uniquement un type de personne et on doit pouvoir réfléchir de manière globale. C'est une des questions que j'ai à vous poser : comment avez-vous construit ce plan vélo en mettant en concertation et en cohérence les autres modes de transport ?

Pourquoi je vous pose cette question ? J'ai la triste sensation qu'à Amiens ces populations s'opposent pour ne pas dire parfois se détestent. Il suffit de lire, d'écouter les Amiénois qui, quand ils sont piétons, rue des 3 Cailloux, par exemple, haïssent les vélos ou les trottinettes qui slaloment et qui les frôlent, et quand ils sont, les mêmes parfois, automobilistes dans les voies de circulation, détestent les cyclistes qui frôlent leurs rétroviseurs.

Je pense que cet axe de réflexion doit être absolument pris en compte dans un plan vélo parce que si vous n'arrivez pas à faire arrêter les uns et les autres de se détester, ce plan vélo n'ira pas bien loin. Ça, c'est la première question sur laquelle je souhaiterais vous entendre.

La deuxième et la dernière, je l'ai évoquée dans la première partie de ma question, c'est sur la zone piétonne, sur l'axe Maison de la culture / gare, la rue de Noyon, la rue des 3 Cailloux. Vous n'en parlez pas. Vos plans mènent les radiales, les pénétrantes arrivent et là, black-out, vous n'en parlez plus, vous ne prenez pas de décision, vous ne nous dites pas ce que vous voulez faire. Est-ce que les voies cyclables s'arrêtent là et après chacun fait ce qu'il veut ? Est-ce que vous êtes encore en phase d'étude, de réflexion pour savoir ce que vous allez faire, autoriser et pas autoriser sur les zones piétonnes ? Ou est-ce que votre choix est arrêté et vous attendez le bon moment pour dire, à un moment donné, bon, oui, on est d'accord, ce sont des zones de partage, il faut que les cyclistes continuent de rouler ici ? Ou alors est-ce que vous allez dire, à un moment donné, ce n'est plus possible et on va construire, on va faire en sorte qu'uniquement les piétons marchent dans cette zone piétonne ?

Voici nos deux questions, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président.

**M. GEST** : Merci. Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Oui. Pour compléter l'intervention d'Émilie THÉROUIN, j'aimerais ajouter qu'au-delà de la création d'aménagements cyclables qui seront fortement appréciés, il faudra veiller à l'entretien des plus anciens et à la qualité de leur restauration. Certaines pistes sont devenues très dangereuses suite à des travaux sur la chaussée. Je pense notamment à la piste cyclable rue Jean Catelas qui a été refaite récemment et qui est totalement impraticable à vélo, à moins de vouloir faire du VTT en centre-ville. Elle n'est pas lisse du tout, remplie de petits trous. Une utilisatrice me confie même que sa batterie de vélo avait sauté en la pratiquant. Beaucoup d'endroits situés sous les arbres souffrent d'amoncellements de feuilles et quand ça arrive, une piste non nettoyée disparaît. Donc, des aménagements cyclables, oui, mais sécurisés et de qualité.

**M. GEST :** D'autres demandes d'intervention ? Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

**M. RENAUX :** Oui. Donc, plusieurs questions.

J'ai écouté attentivement Madame THÉROUIN, bon. C'est vrai qu'on aurait pu partir de plus loin. Pour en être à mon troisième mandat dans cette collectivité, Amiens Métropole, dont le premier entre 2008 et 2014 à la voirie, je ne me souviens guère, je ne me souviens pas d'une forte préoccupation en matière de développement des itinéraires cyclables mais vraiment pas beaucoup. Et je lisais un commentaire d'un adjoint de Creil, là, qui disait, il répondait à une personne de son camp, que vu de Creil, le schéma, le plan d'Amiens Métropole donne envie avec ses plus de 200 kilomètres, etc. Donc, comme quoi !

Ce que je trouve dommage, c'est qu'on fasse de cette noble cause du vélo et de la mobilité à vélo un enjeu politique parce que, qu'on le veuille ou non, jamais on aura fait autant, on ne se sera engagé autant pour développer, améliorer, sécuriser l'usage du vélo dans cette collectivité. Nous faisons en complémentarité avec, et tout ne figure pas là. On a un schéma des axes principaux, structurants, comme on l'a dit, mais il y a déjà le réseau existant, il y a aussi des choses qui se passent dans les communes, des communes interviennent en complément de ce schéma, sur leurs propres continuités. Il y a aussi la liaison à trouver avec le Département de la Somme qui, pour la première fois aussi, s'engage sur les mobilités douces et dans son règlement de voirie, tout cela. N'est-ce pas ? Monsieur JENLIS va faire beaucoup d'efforts pour justement faire en sorte que les choses se travaillent en complémentarité.

Vous sortez de la rocade, vous êtes sur les grands axes, vous êtes sur les voies départementales. En intra-rocade, la majorité des voies ont été déclassées et se retrouvent donc en voies métropolitaines ou communales, etc. Et vous l'avez, l'étude le montre : la majorité des déplacements se font et concernent vraiment l'intramuros, l'intra-rocade. C'est vraiment le premier enjeu, la priorité.

Ensuite, il n'a pas vocation, ce schéma, à être figé et à ne pas évoluer. Bien au contraire ! Là, il donne une orientation, il donne une ligne directrice. Il conduit aussi à ce que par exemple mon collègue à ma gauche, là, qui est vice-président à la voirie, et avec son collègue, notamment sur la ville d'Amiens, ont aussi des investissements de restructuration de voirie qui forcément vont intégrer des aménagements cyclables qui viennent en complémentarité. Donc, c'est faire quand même un très mauvais procès.

Évidemment, on souhaiterait tous que l'on puisse avoir un département structuré avec des pistes cyclables, des aménagements partout. Là, on s'attaque à la première couronne qui est quand même la grosse concentration. On n'a pas parlé de la liaison, par exemple, par le travail que mène actuellement la ville d'Amiens sur la rue de Verdun notamment, etc.

On a, sur les liaisons intercommune, je rappelle quand même que lorsque l'État est venu taper à notre porte, j'étais en responsabilité de la voirie, sur la sécurisation des échangeurs de la RN25, c'est nous, c'est Amiens Métropole qui avons demandé à ce que soit intégrée dès le départ dans ce projet une piste cyclable pour aller jusqu'à Poulainville et nous la finançons complètement. Voilà.

Donc oui, aujourd'hui, on se concentre là où il y a des besoins manifestes, où les flux de circulation, les confrontations entre les voitures et les vélos sont les plus importantes, c'est-à-dire sur l'intra-rocade sur la ville d'Amiens, etc. C'est la majorité des déplacements.

Moi, je vous écoute mais j'écoute aussi les gens. J'en rencontre pas mal, j'en rencontre beaucoup. Les gens qui ne sont pas obligés, enfin voilà, auxquels je ne fais pas de prosélytisme particulier mais qui se sentent obligés de me parler, de me donner leur sentiment. Et que ce soit aussi via des amis, dans le milieu professionnel, tout ça.

Les efforts que consent aujourd'hui Amiens Métropole et la ville d'Amiens en matière de développement du vélo commencent à faire sentir leurs effets et son appréciés, croyez-le. Voilà.

Sur le plan vélo, si on veut que les choses... Alors, je n'avais pas dit que je le présentais avant. J'ai dit que l'on ferait une séance de travail et ça sera fait à partir de la commission développement durable ouverte à tout le monde pour qu'on ait un échange avec les services, le bureau d'études notamment d'Amiens Métropole qui travaille, qui va travailler puisque là, une fois qu'on valide le schéma, à part l'axe Beauvillé qu'on a déjà travaillé, qu'on a dû travailler justement pour ne pas perdre de temps et ne pas risquer de ne pas réaliser ce que l'on a envie de réaliser d'ici 2026, le reste reste encore à être travaillé et dessiné.

La ville d'Amiens, sur son territoire, a sa propre politique de concertation et d'échange citoyen avec notamment les comités de quartier. Ça, ce n'est pas ma responsabilité, et donc c'est aux élus d'Amiens de travailler cela avec les populations des secteurs concernés. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Voilà.

Après, nous avons un comité technique à qui nous présenterons et nous présentons tous les projets d'aménagement. Ce comité technique, d'ailleurs, on essaie de l'étoffer avec des gens qui sont là dans un esprit constructif et n'ont pas à guetter la faute pour nous mettre à défaut. On a des pratiquants, des représentants d'associations, on a des gens qui utilisent, par exemple, des vélos cargos, etc. qui sont présents. Et d'ailleurs on va le compléter, le comité technique, avec quelqu'un qui est très, très, très branché sécurité routière, par exemple. Et puis, justement en discutant avec un professionnel, un vélociste de l'Amiénois, ce n'est pas inintéressant non plus parce que nous avons aussi le contact et la relation et je pense que ce vélociste, que je connais bien, je vais demander aux services de l'associer, de l'inviter au comité technique. Plus on aura des regards différents et de différents utilisateurs sur le vélo, mieux ce sera.

Je suis très, très attentif à la manière dont les choses se vivent. Évidemment, on a des nouveaux modes de transport, comme les vélos cargos tout ça, qui nécessitent de faire très attention sur les girations, etc. On ne manie pas ces engins-là de la même façon qu'un simple vélo. Bon voilà. On a vraiment dans le service, et avec les gens qui travaillent avec moi, cette préoccupation de faire au mieux.

Évidemment, je me doutais bien que ça ne serait pas assez ceci, pas assez cela, pas assez, pas assez, pas assez. Il y a qu'à, il y a qu'à, il y a qu'à, faut qu'on. En tout cas, nous, on fait. On avance. On a multiplié par quatre le budget consacré au vélo dans un contexte financier qui n'était pas forcément facile. Voilà.

Et concernant l'entretien des pistes cyclables, pour répondre à Zoé DESBUREAUX, évidemment j'ai une séance de travail avec le service, un point à l'ordre du jour, puisqu'évidemment il ne s'agit pas de créer des pistes, il faut aussi que l'on puisse les entretenir. Une piste encombrée amène le cycliste à y renoncer et à aller sur la route.

Donc, voilà, Président, quelques pêle-mêle et vous allez sûrement peut-être compléter mon propos.

**M. GEST** : Merci. La parole à Thomas LHERMITTE.

**M. LHERMITTE** : Merci, Président. Je voulais compléter les propos de Jean-Claude RENAUX et les confirmer.

D'abord, pour répéter qu'il y a bien des rendez-vous avec les associations. Alors, on appelle ça comme on veut, concertations, consultations, mais en tout cas, Jean-Luc MARCHAL, la SPL et les services de la métropole ont bien vu les associations. Je confirme qu'elles n'ont pas vu Véloxygène, mais il y a d'autres associations qui ont été effectivement rencontrées.

Sur les autoroutes à vélo, c'est bien une possibilité qui a été évoquée, notamment avec Jean-Luc MARCHAL qui adore nous parler de ce qu'il fait à Strasbourg et c'est assez admirable d'ailleurs, mais plutôt dans un second temps. Et Madame THÉROUIN, vous l'avez dit : on ne peut pas tout faire en même temps. J'espère bien qu'à terme il y aura plein de vélos sur la route et qu'on soit obligés de faire des autoroutes à vélo.

Ce qui me permet de répondre sur la question de la cohabitation des usages. Donc, en dehors du centre-ville, si on prend n'importe quel itinéraire du schéma, le réaménagement des voies va être soumis aux comités de quartier. Et vraiment, la question centrale des travaux, et ce qui veut dire qu'on va forcément sur, par exemple, une coupe précise de la rue, devoir être amenés à penser la largeur du trottoir, où est-ce qu'on met des plantations végétales, le tout pour justement apaiser à la fois la circulation des voitures parce qu'un arbre est tout aussi efficace qu'un ralentisseur, au moins s'il y en a plusieurs et puis voilà, dans le but de laisser les piétons avec une certaine tranquillité sur le trottoir, de mettre les vélos, les trottinettes, les vélos tafeurs qui sont en vélo, il faut le dire, sur les pistes cyclables et que justement le trafic automobile soit plus tranquille lui aussi et en même temps apaisé.

Alors, sur la question du centre-ville, encore une fois, effectivement toutes les radiales mènent à ce centre-ville qui est un gros nœud. Là encore, il faut le voir en plusieurs étapes. Il y a effectivement des propositions qui nous ont été faites de dire : on pourrait interdire le vélo tout le temps dans le centre-ville, on pourrait l'interdire que le samedi après-midi, on pourrait l'interdire pendant le marché de Noël. Je pense qu'il est urgent d'attendre et de faire en sorte qu'on puisse faire l'expérience déjà de ces premiers travaux, de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de vélos. Et effectivement, ça pose actuellement des problèmes, mais on a pris la décision, à la ville d'Amiens, de faire une campagne de sensibilisation sur la vitesse des deux-roues. Vous le voyez quand vous venez à l'Hôtel de Ville : il y a des affiches sur les panneaux Decaux, il y a des tags par terre avec marqué : « Roulez au pas ». Donc, voilà, c'est déjà un premier effort et effectivement on prendra les décisions qui s'imposent quand le trafic des vélos deviendra très gênant pour les piétons.

Voilà, j'en ai fini.

**M. GEST** : Merci. La parole à Brigitte FOURÉ.

**MME FOURÉ** : Merci et merci à Thomas de ce qu'il vient de dire.

En fait, moi, je voulais intervenir pour être très claire sur la question du centre-ville parce qu'il me semblait pourtant que les décisions que nous avons prises à l'échelle de la ville récemment étaient très claires. Si nous avons décidé de rappeler à tous la réglementation applicable dans les espaces piétons, c'est-à-dire qu'un vélo doit circuler, un vélo ou une trottinette doit circuler à pas d'homme, c'est-à-dire à moins de 8 km/h, ce n'est pas par hasard. L'objectif, c'est, au moins pour l'instant, mais pour une durée indéterminée, effectivement, de faire coexister les piétons et les vélos. Et j'ai eu l'occasion de dire que quand on vit dans une ville aujourd'hui, la règle d'or, ça doit être la règle du respect et donc quand on est sur la chaussée, il peut y avoir effectivement des conflits d'usage entre deux-roues et voitures, mais si chacun se respecte, ça se règle correctement. Regardez le nombre de doubles-sens vélos que nous avons dans les quartiers de faubourg qui se passent sans aucune difficulté. Et quand on est sur l'espace piéton, la règle d'or doit être aussi le respect entre, cette fois, les piétons et les deux-roues pour faire en sorte que chacun puisse circuler correctement. Et voilà, je pense que quand on vit en société, il faut que chacun fasse des efforts et il faut que tout le monde trouve sa place sur les espaces publics. En tout cas pour le centre-ville, la règle est effectivement de se partager l'espace piéton.

**M. GEST** : Merci. Juste deux mots de complément. Bruno... Ah ! Excusez-moi, Bruno. Bruno.

**M. BIENAIME** : Oui. Merci, Président. Juste pour compléter et peut-être pour finir les propos.

Par rapport à ce que vous disiez, Madame THÉROUIN, tous les schémas cyclables se construisent partout à travers le monde du centre vers la périphérie. On ne peut pas imaginer que l'on parte de la périphérie pour amener les vélos vers le centre-ville. Vous imaginez : on construit de belles pistes en périphérie et on arrive en ville et on vous expliquerait quoi ? Qu'on n'a pas prévu la circulation au centre de la ville. Donc, raisonnons à l'inverse.

Ça n'exclut pas que bien évidemment, je vais prendre l'exemple de Poulainville ou d'autres villes, qu'il y a des pistes cyclables qui sont en cours d'installation ou qui ont déjà été installées, mais n'oubliez pas qu'on part du milieu vers l'extérieur.

Et pour répondre un petit peu aussi à Monsieur DESCHAMPS, je pense que la cohabitation sera beaucoup plus simple lorsque nous aurons construit ces pistes ou ces voies cyclables au centre-ville, et c'est prévu, et ce sera beaucoup plus facile d'aller expliquer aux vélos ou carrément d'aller leur mettre une amende si on ne les voit pas sur ces pistes cyclables.

**M. GEST** : Bon. Je pense que tout a été dit sur le sujet. Je voulais juste préciser que bien évidemment nous avons consulté le comité des partenaires de la mobilité au sein duquel figurent toutes les structures et associations possibles et imaginables, y compris celles qui nous mettent au tribunal administratif tous les matins. Voilà.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DESCHAMPS et Mme BELLINA ont voté contre.*

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.*

## **21 - AMIENS. GARE ROUTIERE. ACTUALISATION DES TARIFS.**

**M. RENAUX :** Je vous invite à actualiser les tarifs de la gare routière, pour une mise en œuvre dès la transmission de la délibération au contrôle de légalité. La redevance de départ passerait de 13,90 € à 14,65 €, le tarif pour le stationnement d'un car au-delà des 10 minutes autorisées par tranche de 30 minutes actuellement de 41,60 € passerait à 43,85 € et le stationnement mensuel du véhicule d'un accompagnateur d'enfants handicapés (I M E Adapei 80 – Bussy les Daours) serait fixé à 50,50 € contre 47,90 € aujourd'hui. Le complément de recettes généré par cette actualisation serait de l'ordre de 16 000 € par an.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **22 - GLISY. ENTREPRISE MECALEM. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET A LA CREATION DE 15 EMPLOIS. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT :** Les deux délibérations à venir participent de la dynamique qu'on a vue au moment du vote du budget et puis surtout du développement de la réindustrialisation du pays et puis aussi du développement de l'emploi.

Sur les deux dossiers qui vont vous être présentés, on a la création de 70 emplois, ce qui évidemment explique la forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur Amiens.

Je vous rappelle que sur les deux dernières années, on a 1 708 demandeurs d'emploi de moins. On est passé de 10 200 à 8 500 avec un taux de chômage, je vous rappelle, un taux de chômage sur la métropole qui était de plus de 12 % en 2015 et qui est aujourd'hui en train de passer sous les 9 %.

Alors, vous allez me dire, c'est pareil dans tout le pays, ce qui est vrai et heureusement, mais on va un peu plus vite que la France, en tout cas au niveau global, sur notre diminution du taux de chômage. Donc, ça fait quand même partie des bonnes nouvelles qu'on oublie parfois pour se concentrer un peu trop sur les mauvaises.

Alors, le premier dossier – pardon, Monsieur le Président, de cette digression –, c'est l'entreprise MECALEM qui est une entreprise de chaudronnerie, donc on est à fond dans l'industrie, spécialisée d'ailleurs dans le ferroviaire. C'est une vieille entreprise qui est à Domart-sur-la-Luce avec 8 salariés. Elle a été rachetée en 2021 et le nouveau président, qui est de Grenoble d'ailleurs, a décidé de l'installer non pas sur Grenoble mais sur le pôle Jules Verne, ce qui est plutôt bien pour Amiens, avec la création de 15 emplois, 15 nouveaux emplois donc qui s'ajoutent aux 8 qui existaient sur Domart-sur-la Luce, ce qui fait donc 23.

Comme il y a à la fois de l'immobilier et puis de la création d'emplois, on est à 4 000 € par emploi, ce qui fait 15 fois 4 000 €, ce qui fait 60 000 €.

Voici la délibération que je vous propose, Monsieur le Président.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - AMIENS. TECHNIC ULTRA PURE. AIDE A L'IMPLANTATION. AVENANT DE PROLONGATION DU DELAI DE REALISATION.**

**M. FOUCAULT :** Le point suivant, on est aussi sur l'industrie mais non plus là sur la métallurgie, mais sur la chimie fine. C'est toute cette partie de la chimie qui sert beaucoup à l'industrie électronique et en particulier aux semi-conducteurs, vous savez, qui ont tellement fait défaut pendant la période Covid à cause de notre dépendance vis-à-vis de la Chine et qui ralentissaient toute la production automobile et avec, par conséquent, d'ailleurs des effets négatifs sur certaines de nos entreprises, je pense à Valéo, pendant la période du Covid.

La société s'appelle TECHNIC France avec un gros projet sur Amiens, avec en partie la reprise de Brenntag qui avait cédé ses activités. Donc, il y avait un projet qui vous avait été soumis en 2019, donc dans le mandat précédent, mais en raison du Covid et d'un certain nombre de crises qui ont beaucoup affecté TECHNIC France mais en termes plutôt d'approvisionnement, pas l'entreprise elle-même, ils n'ont pas pu honorer la convention, c'est-à-dire la création des 43 emplois pour avril 2023. Ils nous demandent donc de pouvoir repousser à avril 2025 ces 43 créations d'emplois, sachant que l'usine est actuellement en travaux et que donc en tout cas maintenant, passée la période Covid, tout se déroule comme prévu avec 43 emplois qui seront au rendez-vous.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.**

**M. FOUCAULT :** Donc là, je vous propose d'approuver le versement d'une aide aux 15 dossiers qui sont listés dans la délibération, toujours très divers : coiffure, restauration, etc. Pour les entreprises, c'est un investissement total de 210 484 € sur la période et donc nous subventionnons à hauteur de 15 % ces investissements, soit 30 927 €. Donc, c'est la convention type et je vous propose d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST :** Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS : MOBILISATION DES EMPLOYEURS 2022-2023. FACILITATEUR DE CLAUSE SOCIALE.**

**MME BRUNEL :** Bonsoir, chers collègues.

Alors, il s'agit d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Somme dans le cadre des financements FSE+ sur la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics et privés pour les années 2022 à 2023.

Alors, nous sommes financés depuis plusieurs années pour un poste de consultant emploi formation à hauteur de 60 % du salaire brut chargé. Pour obtenir ce financement, nous devons déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets FSE géré par le Conseil départemental. Nous étions jusqu'à présent sur une convention pour les années 2019/2020 qui avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Le Conseil départemental a lancé un nouvel appel à projets FSE 2022/2023 le 15 décembre 2022 avec dépôt des dossiers au 15 février 2023 au plus tard. Ce dossier a bien été déposé le 14 février 2023 mais pour le valider, le Conseil départemental nous demande une délibération autorisant le Président à faire cette demande.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT. PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS DE FRANCE. PERIODE 2023-2025. CONVENTION.**

M. FOUCAULT : C'est un ensemble d'actions et une convention en faveur de la plus grosse entreprise d'Amiens qui est celle des artisans avec 5 858 emplois dans le secteur de l'artisanat sur la métropole.

Donc, on avait une convention. Nos rapports sont évidemment au beau fixe avec eux, même si se pose pour eux notamment le problème du foncier qu'on a et de l'avenir du foncier économique sur Amiens qui les touche particulièrement dans leur développement.

Donc, il s'agit aujourd'hui d'approuver une nouvelle convention triennale avec nos amis de l'artisanat sur les sujets habituels évidemment qui sont importants pour eux, mais en ajoutant un gros volet sur la transition écologique et aussi sur l'apprentissage pour cette convention 2023/2025. Pour 2023, on est à 34 500 € et on aura des sommes moins importantes en 2024 et 2025.

Je vous propose donc d'approuver ce projet de convention et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - RESEAU DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DES HAUTS DE FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2023.**

MME BRUNEL : Alors, il s'agit d'une demande de subvention de 1 000 € sollicitée par le réseau des associations pour le maintien des agricultures paysannes des Hauts-de-France, l'AMAP, afin de les soutenir dans leur action de promotion et de développement sur le territoire de la métropole.

Petit rappel : il existe 108 AMAP en Hauts-de-France, dont 8 sur Amiens Métropole. Les AMAP d'Amiens Métropole sont en partenariat avec une vingtaine de producteurs locaux de la Somme.

En tant que réseau régional, cette association mène des actions visant à promouvoir, représenter, animer le système AMAP, apporter un soutien technique et méthodologique pour la création de nouvelles AMAP et la pérennisation des associations existantes.

Alors, ce soutien financier s'inscrit également dans les ambitions et objectifs du programme alimentaire territorial cher à Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - AERODROME. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LIEE A L'EXPLOITATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 18000 M<sup>2</sup> ET DE SES LOCAUX ASSOCIES. RESULTAT DE MISE EN CONCURRENCE. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT** : Alors, on doit faire preuve d'imagination sur le foncier économique, donc on regarde ce qui est possible aussi sur l'aérodrome Amiens-Glisy. Donc, une mise en concurrence a été lancée pour l'occupation d'une parcelle de 18 000 m<sup>2</sup> ainsi que de locaux sur l'aérodrome. Et donc, je vous propose, suite à cette mise en concurrence, d'approuver la mise à disposition et la convention afférente de cette parcelle au profit d'un organisme de formation, C.A.F.C.E.S FORMA PRO PREVENTION SECURITE qui fait de la formation à la conduite routière et autoroutière, notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi.

Donc, c'est une convention pour une mise à disposition pour une durée de 15 ans moyennant une redevance annuelle initiale de 30 000 euros, ce qui fait d'ailleurs un gain pour la collectivité, puisqu'autrefois la mise à disposition se faisait pour 17 000 €. On passe à 30 000 €.

**M. GEST** : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - ASSOCIATION INSTITUT POLYTECHNIQUE UniLaSALLE. SITE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**MME PINON** : Mes chers collègues, c'est une délibération classique qui concerne l'association polytechnique UniLaSalle sur le site d'Amiens.

Comme vous le savez, depuis 1993, nous soutenons le fonctionnement notre école d'ingénieurs. Le modèle économique de cette école a évolué. Il y a eu notamment l'arrêt de la contribution de la CCI. Et puis tout récemment, l'établissement a été reconnu comme établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général et bénéficie d'un soutien de l'État à hauteur notamment de 189 000 € pour l'année 2022/2023.

Parallèlement, nous avons entamé un dialogue, une concertation avec l'établissement, et comme je vous en avais déjà parlé l'année dernière, nous vous proposons un plan d'adaptation de notre soutien. Et pour cette année 2023, on vous propose un soutien à hauteur de 550 000 € et donc ce soutien d'année en année baissera.

Et donc, cette délibération permet aussi d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention y référant, y afférent, pardon.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME PINON** : Ah !

**M. GEST** : Je vous en prie, je n'avais pas vu.

**M. DECAVE** : Président, au vu du contexte de la tenue de ce conseil et puis de la colère légitime qui s'exprime à l'extérieur, je vous demande une suspension de séance de 5 minutes s'il vous plaît.

**M. GEST** : Bon. La suspension de séance est de droit, donc 5 minutes maximum.

**M. DECAVE** : Merci.

*(La séance a été suspendue à 20h42. La séance a repris à 20h48.)*

**M. GEST :** Bien, mes chers collègues, nous allons reprendre la séance et je vais donner la parole à Madame Anne PINON pour le point numéro 30.

**30 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. 1ERE REPARTITION.**

**MME PINON :** Monsieur le Président, chers collègues, donc je reprends. Nous sommes sur une délibération qui concerne les subventions, notamment la première répartition... On n'a pas le quorum ? C'est bon ? Si ? C'est bon. Monsieur SAVREUX arrive et grâce à lui, nous avons le quorum. Bien.

Donc, les subventions pour année 2023, la première répartition pour un montant global de 8 000 €.

Je vous propose de soutenir deux projets ou actions puisque vous savez, à chaque fois, ce sont des projets soit à destination des étudiants, soit des manifestations scientifiques à rayonnement régional ou national.

Donc, la première manifestation aura lieu à Mégacité le 25 mai 2023 et donc, je vous propose de soutenir cette 2<sup>e</sup> Journée du diabète et de l'obésité Hauts-de-France à Mégacité à hauteur de 3 000 €.

Le 2<sup>e</sup> projet, que vous connaissez déjà puisqu'on est sur une action de soutien sur 5 ans, il s'agit du projet « OSER ! » (Orienter vers le Supérieur et Réussir) et donc pour cette année, 5 000 € comme pour les années précédentes. Et là, vous aurez notamment, par exemple, cette année, s'il n'a pas déjà commencé à sillonner les routes de la métropole amiénoise, le bus de l'orientation qui va se déplacer vers les établissements et au plus près des lycéens pour les sensibiliser aux métiers et aux formations.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**31 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2023.**

**M. MERCUZOT :** Il s'agit de voter à ce point n°31 la délibération annuelle de garantie pour l'Agence France Locale qui est, chacun le sait, la banque à laquelle nous participons. Nous avons adhéré depuis 2013.

Je vous propose de valider la délibération qui, pour l'année 2023, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites sécurisant une source de financement pérenne. Il sera notamment possible pour Amiens Métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts. Et à titre d'information, Amiens Métropole a déjà souscrit, les années précédentes, 13 contrats d'emprunts avec l'AFL pour un montant total de 105,5 millions d'euros.

**M. GEST :** Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**32 - LABEL CLIMAT AIR ENERGIE. CANDIDATURE AU 3EME NIVEAU DE LABELLISATION. ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2023-2026.**

**MME DELETRE :** Vous le savez, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens se sont engagées dans la transition écologique depuis de nombreuses années et ça fera 10 ans l'année prochaine qu'elles se sont impliquées dans une démarche interne afin d'atteindre des objectifs et de progresser. À l'époque, cette démarche s'appelait Cit'ergie®. Elle est désormais intitulée label Climat Air Energie et elle est destinée, cette démarche, aux élus et à l'administration. C'est un outil qui nous permet de mettre en œuvre la politique de transition de la collectivité, un outil avec un référentiel unique en France, identique pour toutes les collectivités, et elles sont 350 aujourd'hui à être engagées.

L'objectif, vous le comprenez, n'est pas seulement de faire reconnaître la qualité de nos politiques en faveur de l'énergie et du climat. Il est de se fixer des objectifs à atteindre et surtout à dépasser. Nous avons très concrètement, dans chacune des délégations de la collectivité dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la mobilité, le PLU, recensé des actions susceptibles d'être améliorées pour moins consommer ou pour être plus durables. Elles sont très nombreuses, ces actions (568 depuis le début) et elles avancent plutôt bien.

La labellisation Climat – Air – Energie s'appuie sur un référentiel composé de critères, répartis en 6 domaines, mesurés selon un nombre de points. Un organisme extérieur évalue nos avancées depuis 2019 et Amiens Métropole et la Ville d'Amiens sont labellisés 2<sup>e</sup> niveau, correspondant à un score d'au moins 35 %.

En 2022, un état des lieux a été réalisé par un bureau d'études extérieur permettant d'établir la progression et le score de la collectivité, mesuré cette fois à 52,1 %.

Alors, ce n'est pas une auto-évaluation, ni même une auto-labellisation, mais bien une labellisation par un tiers qui est la même pour toutes les collectivités françaises, l'équivalent en quelque sorte sur des démarches de certification ISO dans le privé.

Suite à cette analyse, pour aller plus loin, un nouveau cycle s'engage et un nouveau programme de 61 actions à mettre en œuvre sur la période 2023-2026 a été élaboré. Il vous est proposé ce soir. 44 pilotes d'action sont identifiés au sein des services de la collectivité et toutes les délégations sont concernées.

Le tableau des actions figure dans vos rapports et je vous propose donc de valider le principe d'une poursuite de la démarche Climat Air Energie sur la période 2023 - 2026, d'approuver le nouveau plan d'actions 2023-2026 qui permettra de prétendre à la labellisation 3<sup>e</sup> étoile et enfin d'autoriser Monsieur le Président à présenter et signer la candidature de la collectivité à la labellisation, candidature qui sera examinée le 23 juin prochain par la Commission Nationale du Label.

**M. GEST :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - DEMARCHE TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE. ENGAGEMENT DANS LE CONTRAT D'OBJECTIFS PORTE PAR LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUIVI. CONVENTION.**

**MME DELETRE :** En tant qu'EPCI, Amiens Métropole a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, un PCAET.

La mission d'élaboration et de mise en œuvre a été transférée au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, qui a signé avec l'ADEME un contrat d'objectifs pour l'inscription dans la démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique », ce qui va faciliter la mise en œuvre du PCAET et permettre de développer des démarches d'économie circulaire sur les 8 EPCI qui le composent. Agir donc à plus grande échelle. Ce projet n'a jamais été conduit à une échelle géographique aussi vaste et il va constituer une référence pour d'autres territoires en France.

Dans le cadre du COT (le Contrat d'Objectifs Territorial) avec l'ADEME, le Pôle du Grand Amiénois demande donc à tous les EPCI le constituant d'adopter une délibération certifiant l'engagement des collectivités dans ses démarches Climat Air Energie Territorial. Amiens Métropole l'est déjà. Il s'agit en quelque sorte d'une régularisation administrative.

Et le Pôle s'est par ailleurs doté d'une plateforme numérique qui permet à chaque EPCI d'être autonome dans le suivi de ses actions tout en permettant au Pôle d'assurer quant à lui la coordination globale et le suivi d'évaluation de cette démarche.

Et c'est pourquoi je vous propose de renouveler notre engagement dans la démarche que vous venez d'approuver sur le point précédent mais également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Pôle relative à la plateforme numérique Future Proofed Cities qui fixe une contribution d'Amiens Métropole au financement de ce service à hauteur de 5 990,40 € TTC pour 2022 et d'un peu plus de 6 000 € au titre de chacune des années 2023, 2024 et 2025. Merci.

**M. GEST :** Merci, Margaux. Pas de problème(s) ? Pas de question(s) ? On met aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - AMIENS. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AMIENS METROPOLE. JEUNES AGRICULTEURS HAUTS-DE-FRANCE. ORGANISATION D'UN MARCHÉ DES PRODUCTEURS. CONVENTION.**

**MME DELETRE :** Dans le cadre de l'élaboration de notre Projet Alimentaire Territorial, nous nouons des liens avec la chambre d'agriculture bien évidemment puisque nous le copilotons, mais nous avons également des liens avec la chambre d'agriculture de la Somme, entre autres, avec qui nous entendons développer notamment un partenariat qui visera à organiser un marché régional des producteurs à Amiens le 12 mai prochain en fin de journée sur un format d'afterwork, alors au sein du jardin Dufau qui se trouve en contrebas de la cathédrale lorsque vous vous dirigez vers la faculté de droit. Et cette manifestation se traduira par l'implantation d'une trentaine de stands de produits locaux, une mini-ferme, des stands d'animation, un espace de restauration, mais aussi une animation musicale, une ambiance champêtre en ville avec un concert en soirée. Et afin de permettre la réalisation de cet événement visant entre 1 000 et 2 000 personnes, je vous propose d'approuver ce partenariat et d'approuver la convention correspondante fixant l'attribution d'une subvention de 2 000 € aux jeunes agriculteurs, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**M. GEST :** Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Oui, Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN :** Merci. Je prends la relève de mon collègue François qui avait prévu de dire quelques mots puisqu'il est encore dehors.

Alors, c'est un projet très intéressant. On ne peut être que pour l'organisation des marchés de producteurs et soutenir les circuits courts. Pour autant, c'est un projet qui a une obédience

syndicale qui est celle des jeunes agriculteurs. Donc, c'est la section jeunes de la FNSEA, si vous n'aviez pas compris. Or, il y a cinq syndicats agricoles et c'est dommage, même si j'entends que c'est un projet aussi régional et qu'on ne va octroyer que 2 000 €, mais c'est quand même dommage de ne promouvoir les circuits courts qu'à l'aune d'un projet uniquement des jeunes agriculteurs qui n'est pas un syndicat, qui n'est pas le seul syndicat sur la place, même si c'est quelque chose d'intéressant par ailleurs.

**MME DELETRE :** Oui, Madame THÉROUIN. Dans le cadre du projet alimentaire territorial, l'objectif était bien de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs engagés sur ces questions. C'est ce que nous faisons. Nous avons des groupes de travail sur l'ensemble des thématiques, puisque le PAT est très large et on peut parler aussi bien de transition énergétique des exploitations agricoles que de foncier dans les Hortillonnages ou sur l'île Sainte Aragone que d'éducation alimentaire ou de gaspillage alimentaire. On travaille sur l'ensemble des volets avec l'ensemble des acteurs. On travaille beaucoup avec d'autres organisations syndicales en agriculture. On travaille également avec Bio Hauts-de-France. On va travailler avec Terres en villes, Terres de Liens. On n'exclut absolument personne pour pouvoir bien faire et pour pouvoir vous adresser, pour pouvoir vous présenter un PAT, lorsque les études seront terminées, qui soit à la hauteur de nos attentes à tous.

Pour votre information, la promotion des circuits courts se fera également par un autre biais : c'est celui d'un carnet des producteurs et des points de vente en circuit court qui sera disponible très prochainement, je l'espère, en version numérique dans les jours à venir a priori, puisque l'ensemble des maires ont répondu, et je les en remercie, à ce qui va nous permettre et ce qui nous a permis de recenser l'ensemble des marchés qui existent sur Amiens Métropole, l'ensemble des producteurs, l'ensemble des distributeurs automatiques, l'ensemble des réseaux d'AMAP, l'ensemble des magasins de vente en circuit court. Voilà. On a fait ce travail pour pouvoir demain permettre aux habitants, aux consommateurs, de pouvoir se rapprocher beaucoup plus facilement de leurs producteurs et surtout de mieux les connaître.

L'objectif aussi donc de ce marché, qui est sans doute un marché parmi tant d'autres parce qu'effectivement on en a déjà beaucoup et on en fera d'autres sans doute avec d'autres partenaires, est de s'impliquer beaucoup plus et de promouvoir en ville l'agriculture, l'agriculture comme elle existe partout, et c'est à l'initiative des jeunes agriculteurs qui sont venus solliciter Amiens Métropole.

**M. GEST :** Merci pour ces explications complémentaires. Je mets aux voix le rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme BECKER et Mme THÉROUIN se sont abstenus.*

### **35 - ASSOCIATION DREAMMAKERS. SUBVENTION. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**MME DELETRE :** Oui, comme en 2022, Président, je vous propose d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association DreaMakers, anciennement Entreprendre pour Apprendre, dans le cadre du déploiement de ses actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur le territoire d'Amiens Métropole en 2023 et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cette convention.

**M. GEST :** Je pense qu'il n'y a pas de problème pour ça, c'est un rituel. Oui, Madame...

**MME THEROUIN :** Oui. Alors, les fois précédentes, on avait demandé un retour sur les actions menées, voir un petit peu si toutes ces entreprises... Est-ce qu'on pourra avoir un retour parce que ça avait déjà été promis l'année précédente ? Ou sans doute en commission, parce que ce n'est peut-être pas le lieu.

**M. GEST :** Oui, je pense qu'on peut vous faire un retour en commission.

**MME THEROUIN ? :** Merci.

**MME DELETRE :** Oui, surtout que les actions menées, elles sont dans le rapport d'activité et elles sont principalement menées dans les établissements scolaires, je le rappelle, et donc on a le détail avec l'ensemble des participants, les thématiques abordées, etc.

**M. GEST :** Je mets aux voix ce rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme BECKER et Mme THÉROUIN se sont abstenus.*

### **36 - LA MACHINERIE. PARTENARIAT. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION.**

**MME DELETRE :** L'action de La Machinerie s'inscrit dans la politique de développement et d'attractivité du territoire et plus précisément dans la dynamique que souhaite insuffler l'agglomération en matière d'innovation. Je vous propose donc de poursuivre le partenariat que nous avons avec La Machinerie, notamment sur les programmes STARTER, FABRIKER et manufacture de proximité, en lui accordant une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au titre de 2023 (montant identique à l'année dernière) sous réserve de la signature de la convention à conclure que je vous demande de bien vouloir approuver.

**M. GEST :** Des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**37 - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. INTEGRATION REGLEMENTATION RGPD. ACTUALISATION TARIFAIRE.**

**M. PENAUD :** Pour satisfaire aux exigences du Schéma Département d'Accueil des Gens du Voyage, Amiens Métropole a réalisé, sur son territoire, 109 places de stationnement de moyens séjours réparties en trois aires :

- l'aire de Grâce à Amiens comprenant 50 places ;
- l'aire du Bois des Roses à Longueau, comprenant 35 places ;
- et enfin l'aire du Four à chaux à Boves comprenant 24 places.

Par ailleurs, Amiens Métropole dispose à ce jour, conformément au schéma, d'une aire de courts séjours réservée aux grands passages, d'une capacité d'accueil de 200 caravanes, située au nord d'Amiens et dénommée La Vallée Verte.

Au regard de l'inflation, et plus particulièrement du coût de l'énergie, et compte tenu également de la législation sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), je vous propose d'approuver les tarifs des aires d'accueil, les règlements intérieurs des aires modifiés, et le protocole d'occupation de La Vallée Verte, ainsi que la grille des tarifs des réparations et des dégradations dont les nouveaux montants prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

**M. GEST :** Merci. Oui, Monsieur DESCHAMPS a la parole.

**M. DESCHAMPS :** Monsieur le Président, une question qui m'a été posée par un riverain habitant non loin d'une aire d'accueil, me demandant si les gens du voyage qui sont sédentarisés paient aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la même hauteur que les habitants de la métropole.

**M. GEST :** Vous faites référence, par exemple, à la rue...

**M. DESCHAMPS :** De Grâce.

**M. GEST :** La rue de Grâce, oui.

**M. PENAUD :** Je n'ai pas la réponse. Je me renseigne et on vous communiquera la réponse.

**M. GEST :** On va regarder ça de près.

On prend le point 38. Pardon, je n'ai pas mis aux voix le rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**38 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMELIORATION ACCUEIL GENS DU VOYAGE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. PENAUD :** Afin de financer les travaux relevant de la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux des gens du voyage, une enveloppe est prévue sur la PPI 2022-2026 à hauteur de 800 000 €

Pour l'année 2023, je vous propose d'affecter 550 000 € de crédits de paiement avec notamment l'objectif de démarrer la réhabilitation des aires de moyens séjours de Grâce à Amiens et du Bois

des Roses à Longueau qui ont subi de fortes dégradations ces dernières années et qui nécessitent une remise en état globale envisagée en 2023.

Je souligne que ces travaux bénéficieront d'un financement de l'État à hauteur de 388 154 € puisqu'Amiens Métropole a été retenue au titre de l'appel à projets du Plan de relance 2022 sur cette thématique.

**M. GEST** : Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Oui. Là encore, je me permets de me faire le porte-parole de certains habitants qui trouvent fâcheux que nous mettions régulièrement la main au porte-monnaie pour remettre en état des dégradations volontaires, des vols, pour remettre ces aires d'accueil dans des conditions d'accueil louables. Est-ce qu'on est obligés à chaque fois de remettre en état ou est-ce qu'on peut faire attendre, faire patienter peut-être un an, un an et demi, deux ans avant de remettre en état ? Il n'y a pas de raison qu'à chaque fois les contribuables se remettent à payer.

**M. GEST** : Je suis comme vous, Monsieur DESCHAMPS. Je déplore cette situation et encore plus que vous parce que malheureusement j'ai très régulièrement des suivis de ces opérations qui se terminent par des dépôts de plainte et quelquefois des opérations de police. Mais c'est vrai qu'il y a des dégradations extrêmement importantes qui ont été commises. Dans le rapport, vous voyez d'ailleurs les sommes puisque nous sommes amenés à engager. Mais la loi nous y oblige. Et je peux même vous dire qu'on touche quand même un peu d'aides de l'État et que si nos aires de gens du voyage ne sont pas en conformité, ils nous réduisent, l'État nous réduit sa participation. Donc, on est dans une situation intenable où effectivement on a des gens qui broient les équipements qui leur sont destinés sous prétexte que... Je vois le Maire de Longueau qui opine du chef parce qu'il connaît bien cette situation à Longueau, mais c'est pareil partout. Et il se trouve qu'ils broient les installations qui leur sont destinées simplement parce qu'ils n'aiment pas certaines familles qui y sont et ils ne veulent pas cohabiter avec elles. C'est infernal. Je ne peux pas vous dire autre chose.

Mais là, nous sommes obligés d'appliquer la loi et de répondre à nos obligations. Ça m'est arrivé de différer des travaux parce qu'à un moment donné, quand vous voyez quelqu'un qui arrive avec un engin loué chez qui Kiloutou, pour ne pas les citer, et qui enlève les grosses pierres qui sont installées devant et qui passe au-dessus éventuellement de tranchées qui ont été faites pour éviter ça, et qui vient tout broyer, comme ça s'est passé à l'aire de Longueau par exemple, il y a vraiment de quoi se poser des questions.

J'ai vu un bras se lever. Oui, Madame, je vous en prie.

**M. PENAUD** : Monsieur le Président... C'est moi.

**M. GEST** : J'ai donné la parole à Madame BECKER.

**MME BECKER** : Oui. Alors, ce qui se passe, on ne peut pas faire de cas particuliers une généralité et stigmatiser les gens du voyage. Des dégradations, il y en a partout et on ne fait pas pour autant de déclaration comme vous venez de le faire. Merci.

**M. GEST** : C'est votre droit de penser cela. C'est mon droit de penser autrement quand on est confronté régulièrement à ce genre de dégradations sur des équipements publics qui sont financés par l'impôt et ça n'arrête pas. Voilà. Je vous engage, si vous voulez, à venir voir ce qui peut se passer et l'état dans lequel on peut retrouver certaines aires. Voilà.

Ceci étant, je vais mettre aux voix. Oui ? Monsieur PENAUD.

**M. PENAUD** : Oui. Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste ajouter que si les aires ne sont pas en état, lorsqu'il y a un stationnement illégal en dehors des aires, le Préfet refusera de prendre un arrêté d'expulsion. Donc, on est contraints de mettre, de remettre en état régulièrement les aires.

**M. GEST** : Excellente précision parce qu'effectivement, à un moment donné, ça a failli nous arriver à cause de la dégradation d'une aire, des aires des gens du voyage. Et je pense que vous pouvez vous rapprocher aussi du Maire de Glisy, du Maire de Pont-de-Metz, du Maire de Longueau et vous verrez ce qu'ils en pensent. Bien.

Est-ce que j'ai mis aux voix, je ne sais plus ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**39 - CONTRAT METROPOLITAIN DE GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
TOUT AU LONG DE LA VIE D'AMIENS METROPOLE. CMEAC. PERIODE 2023/2026. CONVENTION  
PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT.**

**M. SAVREUX** : Les points 39 et 40 étant étroitement liés, je me permettrai, Monsieur le Président, avec votre accord, de les traiter conjointement.

**M. GEST** : Vous avez mon accord, Monsieur.

**M. SAVREUX** : Très bien ! Merci beaucoup.

Amiens Métropole porte, vous le savez, l'ambition d'un schéma métropolitain d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, que nous avons adopté récemment ici même en conseil métropolitain, avec un objectif clair : c'est d'avoir un territoire métropolitain 100 % Education Artistique et Culturelle en proposant un parcours cohérent destiné à tous les habitants, de la petite enfance jusqu'au grand âge.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver la convention pluriannuelle de partenariat avec nos partenaires institutionnels pour la mise en œuvre du contrat métropolitain de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, visant à reconnaître et à poursuivre les efforts consentis au bénéfice de toutes les communes métropolitaines.

Pour ce faire, les partenaires signataires s'engagent à mobiliser leurs moyens qui vont permettre un accroissement significatif de la présence artistique à des fins éducatives et d'action culturelle.

J'anticipe donc en vous précisant qu'au point 40, il s'agit justement d'acter, par un avenant, les contributions pour l'année 2023 du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation Nationale.

Pour Amiens Métropole, on sera sur un montant de 27 145 € pour les actions menées dans le cadre du dispositif d'initiation, de pratique et de sensibilisation de niveau 1, dit DIPS, et à hauteur de 73 849 € pour les DIPS 2, que ce soit en temps scolaire et en hors temps scolaire.

Pour la DRAC Hauts-de-France, on est sur une subvention globale de 90 000 € pour la mise en œuvre des résidences-missions à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Quant au ministère de l'Éducation Nationale, il assurera l'accompagnement pédagogique et le suivi administratif du dispositif.

On aura quatre projets d'envergure qui vont être menés sur le territoire cette année, qui vont mêler les publics de tous âges :

- Un projet de résidence-mission intergénérationnelle dénommé "Paroles en liberté" ;
- Un projet patrimonial et artistique intitulé "Tempus animalium" ;
- Une résidence-mission d'intérêt communautaire proposée par le trait d'Union et qui vise à promouvoir les arts de la marionnette, de la danse et de la photographie ;
- Et enfin, "Famille, je vous (H)aime - Histoires de secrets" par la compagnie de l'Arcade-Comédie de Picardie.

Je vous propose donc d'autoriser le Président à signer cet avenant, correspondant *in fine* à préciser les moyens mis en œuvre pour cette année dans le cadre du CMEAC.

**M. GEST** : Merci. Il y a des questions ? Non. Je vais mettre aux voix séparément les deux points. Point 39.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**40- CONTRAT METROPOLITAIN DE GENERALISATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. CMEAC. ANNEE 2023. AVENANT.**

**M. GEST** : Point 40. Même vote ? Même vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AMIENS METROPOLE. PROJET D'ETABLISSEMENT 2023- 2028. APPROBATION.**

**MME DOURNEL-GARAT** : Le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole doit élaborer et mettre en œuvre un projet d'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés. J'en profite pour remercier Monsieur LEROY, son directeur, ainsi que le collège de professeurs pour le travail accompli.

Ce projet, dont vous avez pris connaissance, présente le contexte territorial, un état des lieux précis et présente les perspectives et enjeux pour la période de 2023 – 2028.

Les grands axes de projets sont :

- Dispenser un enseignement d'excellence avec des parcours diversifiés et cohérents ;
- Un établissement ressource au cœur de la métropole ;
- Guider et accompagner les étudiants en voie de professionnalisation ;

- Et un conservatoire ouvert à de nouveaux publics.

Le Conservatoire assume des missions multiples au service des habitants et de son territoire, allant de la sensibilisation musicale de jeunes enfants à la formation d'enfants, puis d'adultes amateurs et professionnels, de pair avec une mission de développement culturel du territoire.

Le projet d'établissement sera joint au dossier de demande de renouvellement du label de Conservatoire à Rayonnement Régional, pour qu'Amiens puisse s'enorgueillir de dispenser d'un établissement d'enseignement supérieur au même titre que Lille et Douai et figurer dans les 50 conservatoires classés à ce titre au niveau national, contribuant ainsi à l'attractivité de notre Métropole.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, d'approuver le projet d'établissement et permettre la mise en œuvre des actions et perspectives proposées par notre conservatoire.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - FESTIVAL ICONIC EDITION 2023. APPELS A PROJETS PARCOURS D'ARTS URBAINS ET RESIDENCES D'ARTISTES.**

**M. SAVREUX** : C'est déjà la 3<sup>e</sup> édition de ce festival créé dans ce mandat, qui se tiendra du 2 octobre au 11 novembre 2023 et, pour ce faire, nous souhaitons lancer, comme d'habitude, un appel à projets pour les deux volets : art contemporain et art urbain.

Concernant le dispositif art contemporain, les propositions lors de ce temps fort dédié aux expositions auront comme particularité le rapport au territoire. Créées *in situ* et intégrant la participation des publics, elles exigeront des temps de présence des artistes parfois longs, en fonction des spécificités des projets. Il est donc prévu, pour l'édition 2023, de proposer dans cet appel à projets 4 résidences sur des montants de 8 000 € pour un portage d'une structure seule et de 10 000 € pour un projet porté par plusieurs structures.

Concernant le deuxième volet, art dans l'espace public, art urbain, les propositions devront s'insérer dans une démarche de création contemporaine autour des arts plastiques et des arts urbains, toutes formes d'expressions plastiques confondues. Il appartient au libre choix des artistes de privilégier les modes d'expression, les médiums et les techniques qui leur conviennent pour la réalisation de leurs œuvres. C'est ce que je vous demande de bien vouloir approuver dans cette délibération.

Je vous précise que la version des appels à projets qui vous est soumise ce soir a légèrement été modifiée par rapport à celle diffusée avec l'ordre du jour et examinée en commission culture, puisque nous avons supprimé un paragraphe dédié à Capitale Européenne de la Culture, puisque vous n'êtes pas sans savoir que la ville d'Amiens n'a pas été présélectionnée pour l'aventure jusqu'en 2028, et nous l'avons remplacé par les notions de schémas EAC et Arts Visuels.

Par ailleurs, des dates de réponse de l'appel à projets ont été précisées et enfin une annexe 3 a été intégrée sur la thématique de cette 3<sup>e</sup> édition qui sera évidemment liée aux valeurs de l'olympisme avec toutes les valeurs qui y sont liées : le fairplay, le respect, la solidarité, l'excellence ou encore l'inclusion.

**M. GEST** : Merci, Pierre. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**43 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023.  
CONVENTIONS.**

**M. SAVREUX** : Vous savez que la politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations qui mettent en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole. C'est pourquoi je vous propose d'approuver les subventions attribuées aux associations citées dans la délibération, pour un montant total qui s'élève à 2 844 450 €, ainsi que les conventions portant sur les subventions de plus de 23 000 €. Il convient d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Nous sommes sur une stabilité par rapport aux subventions de l'année dernière et nous avons même une progression pour 3 opérateurs : le festival R4 de Revelles avec un soutien supérieur pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire, et puis deux autres opérateurs qui vont intégrer la Plateforme des images et de la création, On a Marché sur la Bulle et le FRAC Picardie.

**M. GEST** : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui. Monsieur PRADAT, puis Monsieur GUÉRIN.

**M. PRADAT** : Merci, Monsieur le Président.

On est intervenus déjà plusieurs fois sur cette question et on a une approche un peu différente de l'analyse de la situation des associations culturelles. Je vais quand même un petit peu développer mon propos parce qu'à chaque fois on n'est pas compris ou en tout cas on est renvoyés au fait que vous dites maintenir les subventions de fonctionnement, donc tout va bien.

Donc, quelque chose qu'on avait dit : si les subventions ne baissent pas dans un contexte inflationniste, c'est le premier point, les charges qui augmentent, l'énergie, les charges de personnel puisqu'il faut aussi augmenter les salaires par rapport à l'inflation, finalement ça revient à baisser ses moyens.

Un deuxième point : on avait remarqué qu'un certain nombre de dispositifs annexes sont abandonnés, je vous en donne deux, abandonnés ou que l'ambition est peut-être moins grande. Je vous en donne deux exemples.

Le coup de pouce, c'était une aide de 10 000 € qui était attribuée aux structures qui maintenaient des tarifs préférentiels pour l'accès aux pratiques artistiques pour tous et toutes sur des bases sociales. Ces aides de 10 000 € étant supprimées, on revient à des tarifs au quotient familial. Donc finalement, si la structure réserve un certain nombre de places au quotient familial, elle voit ses moyens diminuer puisque finalement elle ne vend pas des places plus chères. Donc, à nombre de places égal, ses moyens diminuent. Donc, quelque part, c'est un peu pervers et ça n'aide pas à aller chercher un public qui, lui, serait en rupture avec l'accès à la culture, ce qui est une réalité.

Un petit point : même si on ne peut qu'être pour le festival IC.ON.IC parce que pendant très longtemps, le parent pauvre de la culture à Amiens, c'était l'art visuel, et ça, c'est une très bonne chose que de le soutenir à travers un dispositif, une petite chose tout de même par rapport à l'ambition parcours d'art contemporain. Il y avait 12 artistes l'an dernier, il n'y en a que 4 cette année. Et puis, on demande aux structures de remettre un projet avec une participation de la collectivité à 80 %, donc il y a 20 % à trouver ! C'est parfois sur les fonds propres qu'ils doivent être pris pour pouvoir candidater.

Vous voyez donc : c'est un certain nombre de choses, mais l'affichage reste entier. Autant nous observons donc des multiples difficultés dans les structures de proximité. Il y a eu un désengagement de l'État, de la Région, dans les emplois aidés, souvent dans des petites structures culturelles. Je prends par exemple une compagnie de théâtre : c'étaient des emplois qui permettaient d'aller diffuser les spectacles, d'aller les produire. Ces emplois n'étant plus en nombre suffisant, finalement ce désengagement fait que les associations sont sous-dotées en fonctionnement de fait. On pourra en parler.

Un autre point qui est récurrent, c'est que pour pouvoir fonctionner, puisqu'il n'y a pas tellement de fonctionnement, en tout cas il n'y en a pas plus et c'est une espèce de Graal auquel on accède. Alors, très bien s'il y a des nouvelles structures qui y accèdent, mais c'est un peu un Graal auquel on accède. Je peux vous citer, par exemple, La Briqueterie qui n'a pas de subvention de fonctionnement depuis 20 ans. Le fonctionnement est une chose qui est très difficile et je le comprends parce que vous ne voulez pas que les associations soient biberonnées dans quelque chose qui soit récurrent, etc. Donc finalement, on les positionne dans un fonctionnement à la course permanente au dépôt de projet et une mise sous perfusion. Ça crée des conditions de manque de stabilité et pour les plus petites structures d'entre elles une précarité permanente.

Et enfin, un dernier point : c'est le vote du budget qui arrive, depuis la crise Covid, qui se retrouve repoussé en mars. Cette situation, ça met aussi en tension les trésoreries. Il y a pas mal d'assos qui se retrouvent contraintes de faire des demandes d'avance de trésorerie auprès des banques et ça, c'est aussi coûteux. Donc, ça puise aussi finalement dans le fonctionnement de ces associations.

Donc, enfin, pour terminer, vous l'avez compris, et nous l'avons compris, vous appréciez les grands événements, les grosses structures en régie ou les plus, je dirais les plus visibles, et vous avez compris aussi que nous, nous essayons de défendre peut-être plus une culture de proximité dans les quartiers au plus près des habitants. Et donc, nous regrettons comme vous l'échec à la candidature européenne de la culture, mais nous espérons que vous maintiendrez l'ambition et que les crédits qui étaient fléchés pour cette candidature soient réaffectés dans le sens de ce que je viens de dire, auprès de la culture de proximité.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui. Monsieur GUÉRIN, oui, c'est vrai.

**M. GUERIN** : Oui. Alors, pour des raisons évidentes que vous comprendrez, je ne prendrai pas part au vote ce soir. Merci.

**M. GEST** : J'allais vous le rappeler, pensant que vous n'étiez pas déjà briefé à ce niveau, mais je me réjouis que vous soyez déjà au courant. Effectivement, on notera que vous ne prenez pas part au vote puisque votre association est dans celles qui sont subventionnées.

**M. GUERIN** : Merci.

**M. GEST** : La parole à Pierre SAVREUX.

**M. SAVREUX** : Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots pour répondre à Monsieur PRADAT en essayant d'être le plus précis possible.

D'abord, premier point : nous maintenons notre accompagnement de façon stable alors que beaucoup d'autres collectivités tapent dans le budget de la culture. Ça n'est pas le choix d'Amiens Métropole et ça, c'est une chose qu'il faut rappeler avec force.

Deuxième élément, sur le coup de pouce. Effectivement, nous avons mis fin à ce dispositif puisque nous avons une politique qui est claire. Nous souhaitons qu'à terme, toutes les structures culturelles appliquent le quotient familial et donc le coup de pouce était une entorse à ce principe. Nous discutons avec les structures qui sont concernées. Rien n'empêche évidemment ces structures culturelles d'augmenter leurs tarifs pour ceux qui ont des revenus plus importants, pour leur permettre de compenser les baisses, par rapport à cette baisse, cette suppression du coup de pouce. Je précise également que cette suppression du coup de pouce n'est pas une économie que nous réalisons, puisque l'équivalent de ce que ça représentait est re-fléché sur le schéma d'éducation artistique et culturelle, ce qui fait qu'il est, cette année, en hausse pour l'éducation artistique et culturelle.

Troisième élément, sur le festival IC.ON.IC. Effectivement, il y a moins de projets pour les arts visuels sur le parcours art contemporain. Pourquoi ? Puisque ce parcours d'art contemporain a été créé en 2019 pour répondre à une absence sur le territoire. Il n'y avait pas d'événement en matière d'art contemporain. Il y a un événement nouveau depuis la création du premier parcours d'art contemporain, c'est le retour du FRAC sur la scène culturelle amiénoise avec un projet mobilisateur, avec un directeur qui accompagne beaucoup les artistes et qui va consacrer beaucoup d'argent à l'accompagnement des artistes. Nous avons justement augmenté notre participation au FRAC à hauteur de 80 000 €. C'est considérable. Nous allons donc entrer au conseil d'administration du FRAC et je suis certain que l'argent que nous allons donner au FRAC va être évidemment de l'argent pour accompagner et soutenir les artistes d'art visuel.

Quatrième élément, sur les structures de proximité. Je ne peux pas vous laisser dire qu'effectivement nous les abandonnons puisque nous gardons exactement un niveau de stabilité au niveau des subventions : que ce soit Jacques Tati, que ce soit le CSC, vous n'aurez pas constaté de baisse de subvention.

Quant à la fin des emplois aidés, ça n'est pas de notre responsabilité. Vous savez que c'est de la responsabilité de l'État et que nous n'avons pas vocation à compenser les baisses d'accompagnement des services de l'État, en tout cas nous sommes sur une stabilité.

Sur La Briqueterie enfin, nous avons un accompagnement tous les ans de 20 000 € et je vous rappelle que nous avons investi la somme accessoire de 1,3 million d'euros pour leur permettre de mener leurs actions correctement dans un magnifique lieu qui a été rénové par les services d'Amiens Métropole en interne. Donc, il n'y a pas d'attaque des structures de proximité.

Enfin, pour terminer, sur la trésorerie, effectivement, c'est un sujet qui nous revient tous les ans. Nous prenons soin effectivement de les sensibiliser à cette question puisque nous votons plus tard maintenant nos subventions. Nous veillons également à ce que celles qui sont en difficulté puissent nous voir. Nous les recevons individuellement. Je le fais systématiquement avec la Direction de la Culture pour celles qui sont en difficulté financière. Cette année, on n'a pas eu de souci particulier, mais on reste vigilants sur le sujet.

Et enfin, vraiment pour terminer, sur le fait que l'on fait une politique uniquement spectacle avec des grands événements, c'est faux. Vous le savez : nous menons plein d'actions qui ne se voient pas. Je pense par exemple aux aides à la création qui sont des paris sur l'avenir, qui sont des aides aux artistes qui ne se voient pas, qui ne sont pas immédiatement visibles par les Amiénois. Mais pour autant, nous considérons que l'accompagnement à la création est essentiel pour ensuite pouvoir faire de la diffusion, de la monstration et de l'éducation artistique et culturelle.

**M. GEST** : Ces précisions étant données, je vais mettre aux voix ce rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DOURNEL, M. BARA et M. GUERIN n'ont pas pris part au vote.*

**44 - AMIENS METROPOLE, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2023.**

**M. SAVREUX** : C'est une harmonisation qui est rendue nécessaire pour pouvoir se coordonner avec les tarifs pratiqués par l'office du tourisme et le musée de Picardie mais également pour préparer l'arrivée du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine courant 2023. Il s'agit donc ici d'approuver les ajustements tarifaires détaillés dans le projet de délibération.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**45 - PARC ZOOLOGIQUE. ACTUALISATION DES GRILLES TARIFAIRES DE LA BOUTIQUE ET DE LA BILLETTERIE. ANNEE 2023.**

**M. SAVREUX** : Le 29 septembre dernier, nous avons, ici même, approuvé les tarifs de la billetterie et de la boutique du parc zoologique applicables pour l'année 2023. Toutefois, une nouvelle actualisation apparaît nécessaire afin de se conformer aux réflexions menées depuis et à l'ajout de nouveaux produits et prestations.

Il s'agit plus particulièrement d'intégrer la prestation "Nuits sauvages" comprenant un repas le soir au Pavillon bleu, une soirée animée par l'équipe du parc, une nuit au sein du parc en tente aménagée selon la gamme choisie, un petit-déjeuner et un accès au zoo. Il s'agit donc de pérenniser l'événement que nous avons fait gratuitement dans le cadre d'une opération de communication pour le 70<sup>e</sup> anniversaire du parc l'année dernière.

Ensuite, la nouvelle option « collation et boisson » lors du démarrage ou de la fin d'une visite en groupe ou d'une visite guidée.

Par ailleurs, la grille tarifaire de la boutique est révisée pour répondre au mieux à l'évolution des prix et des besoins et inclut la vente de bracelets permettant de contribuer à la préservation des espèces *in situ*.

Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver les nouvelles grilles tarifaires annexées à la délibération qui vous a été transmise et qui seront applicables dès leur transmission au contrôle de légalité.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOpte**

Observations :

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS et Mme NOUAOUR ont voté contre.*

**46 - PARC ZOOLOGIQUE. ASSOCIATION PICARDIE NATURE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS. ÉTUDE ET PROTECTION DE LA SALAMANDRE TACHETÉE. COOPERATION SCIENTIFIQUE. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Le parc zoologique d'Amiens Métropole entend nouer un partenariat avec Picardie Nature et le Museum National d'Histoire Naturelle de Paris dans le but d'œuvrer pour la sauvegarde de la Salamandre tachetée.

L'objectif de ce travail partenarial est de réaliser une étude *in situ* et d'opérer un élevage conservatoire préventif *ex situ* afin de lutter contre le champignon chytride qui touche cette espèce mais aussi d'autres espèces d'amphibiens en Europe.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention qui établit les modalités de ce partenariat.

Il est précisé que le parc zoologique d'Amiens Métropole prendra en charge la partie relative à l'élevage conservatoire d'une colonie *ex situ* ainsi que le développement des techniques d'optimisation de l'élevage avec, à terme, une présentation au public de la salamandre tachetée à visée éducative et de sensibilisation. C'est très important pour le parc zoologique de travailler sur la conservation des espèces locales et pas seulement les espèces qui sont situées à l'autre bout du monde.

Chacun des signataires est en charge du financement de ses engagements et peut solliciter des financements extérieurs auprès de l'ensemble des partenaires éventuels.

**M. GEST :** Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**47 - NOUVELLES ADHESIONS A DIVERS RESEAUX OU ASSOCIATIONS CULTURELS. ANNEE 2023.**

**M. SAVREUX :** Je vous propose ici d'approuver pour l'année 2023 des adhésions qui favorisent le bon fonctionnement des structures culturelles de la collectivité et offrent des expériences et des savoirs partagés, un appui administratif ou technique utile dans l'accomplissement de certaines missions et des tarifs préférentiels négociés dans le cadre du réseau concerné.

Il s'agirait pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole d'adhérer à l'association Conservatoires de France pour un montant de 214 €.

Les Bibliothèques d'Amiens Métropole adhèreraient à l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques pour une cotisation de 250 €, mais également à l'Association des Bibliothécaires de France pour 260 €.

Et enfin, la Maison du Théâtre d'Amiens Métropole adhèrerait au Syndicat national des scènes publiques avec une cotisation fixe de 500 € et une part variable de 0,015 % du budget artistique TTC de l'année 2022. Elle adhèrerait également au Réseau professionnel du Chaînon manquant pour la somme de 300 €.

**M. GEST :** Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **48 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. CONTRAT D'AFFERMAGE. AVENANT N°3.**

**MME DOURNEL-GARAT** : Amiens Métropole a confié à la SEM ZENITH d'AMIENS METROPOLE (SEMZAM) l'exploitation du Zénith dans le cadre d'un contrat d'affermage ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le chapitre 18 du contrat d'affermage intitulé « Responsabilités et assurances », et plus particulièrement son article 31, aborde l'étendue des responsabilités en cas de dommages.

Ces dernières années, des difficultés d'arbitrage entre l'Autorité Concédante et le Concessionnaire en cas de sinistre ont été soulevées par manque de précisions au sein du contrat.

De plus, du fait du contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, le Zénith souhaite intégrer une ligne de tarification supplémentaire de provisions pour fluides pour se garantir face au coût de certains spectacles.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°3 proposé qui apporte les précisions afin de rendre le chapitre en question plus efficient et ajoute une ligne de tarification supplémentaire.

Je vous remercie.

**M. GEST** : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. SAVREUX n'a pas pris part au vote.*

#### **49 - TERRE DE JEUX 2024. RELAIS DE LA FLAMME. CONVENTION AVEC PARIS 2024.**

**M. DUFLLOT** : Les collectivités territoriales labellisées « Terre de jeux 2024 », dont font partie les 39 communes de la métropole – c'est une des rares situations dans en France –, ont l'opportunité donc de candidater pour accueillir, en tant que ville-étape, le Relais de la flamme olympique 2024.

Le Département de la Somme s'est porté candidat et la Ville d'Amiens a été désignée ville-étape, lieu de festivité en fin de journée du passage du Relais de la flamme dans le département.

Cette étape sera rythmée par trois temps forts : le parcours de la flamme dans la ville, les célébrations et animations sur le site des célébrations, et l'allumage du chaudron de la ville-étape.

Les engagements de la collectivité sont précisés dans le guide des villes étapes fourni par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de la convention à conclure avec Paris 2024 et le Département pour permettre donc au Président de signer cette convention et que l'on puisse accueillir cette flamme entre le 9 mai et le 25 juillet.

**M. GEST** : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**50 - CLUBS SPORTIFS. AIDE A LA LICENCE. OPERATION COUPONS-SPORT. CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2026.**

**M. DUFLOT :** Comme le prévoit le Projet sportif d'Amiens Métropole 2021-2026, on s'est fixé à travers ce projet sportif notamment comme objectif de favoriser la pratique et l'accès à une culture sportive dès le plus jeune âge.

Toutefois, le montant de la cotisation de la licence reste toujours un frein à l'inscription effective des jeunes dans un club pour certaines familles.

Donc, devant le succès grandissant du dispositif d'aide à la licence, donc que l'on appelle le coupon-sport, je vous propose de renouveler jusqu'au 30 juin 2026 ce dispositif, cumulable d'ailleurs avec l'aide Pass'Port de l'État, avec l'objectif de cibler plus précisément les jeunes de 6 à 15 ans, domiciliés dans une commune métropolitaine, inscrits dans un club métropolitain agréé « Jeunesse et Sport » et bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire.

Le montant forfaitaire de cette aide est de 30 € par licencié, ajusté au prix de la cotisation si celle-ci est bien sûre inférieure.

Ces critères permettront d'allouer un maximum de 1 150 coupons-sport, jusqu'à concurrence de 34 500 € par année civile.

C'est pourquoi, je vous propose de valider une convention type pluriannuelle jusqu'à la fin de juin 2026, à intervenir avec les clubs, afin de mettre en œuvre le dispositif, dans la mesure où les familles s'adressent directement auprès des structures qui transmettent ensuite leurs dossiers à la Direction des Sports pour mandatement.

**M. GEST :** Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**51 - CLUBS DE HAUT NIVEAU AMATEURS. ESCLAMSBB. LAMVB. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. AVENANTS.**

**M. DUFLOT :** Donc, conformément au projet sportif métropolitain 2021-2026 et suite au vote des subventions à intervenir avec les clubs de haut niveau amateur en février dernier, des conventions annuelles pour l'année 2023 ont été établies avec chaque bénéficiaire.

Deux clubs, à savoir Longueau Amiens Métropole Volley-Ball et Étoile Sportive des Cheminots de Longueau Amiens Métropole Somme Basket-Ball ont interpellé Amiens Métropole effectivement concernant leur situation financière du moment.

Les montants initiaux ne changent pas, c'est-à-dire 70 000 € pour le club de volley-ball et 55 000 € pour l'ESCLAMSBB. Il s'agit de modifier les modalités de versement afin que le premier mandatement soit de 80 % contre 50 précédemment.

C'est ce que je vous demande d'approuver, au même titre que les avenants actant cette prise en compte.

**M. GEST :** Des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**52 - TENNIS CLUB D'AMIENS METROPOLE PADEL BADMINTON. UTILISATION ET ANIMATION DES TROIS PISTES DE PADEL SEMI-COUVERTES. CONVENTION.**

**M. DUFLOT :** Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je pourrai présenter les 52 et 53 puisqu'ils concernent justement les Padel Tennis Club d'Amiens Métropole Padel Badminton.

Avec un point 52 qui nous permet d'évoquer l'utilisation et l'animation des 3 pistes de padel semi-couvertes avec une convention qui sera définie avec le club. Alors, Amiens Métropole a voté dans sa PPI la construction d'un nouvel équipement de 3 pistes de padel semi-couvertes et il convient de prévoir dès à présent les modalités de leur mise à disposition. Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'association Tennis Club Amiens Métropole Padel Badminton fixant les conditions d'utilisation et d'animation de ces équipements, à titre gratuit, pour une durée de 12 ans. Elle précise les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre. Amiens Métropole s'engage à maintenir en état de propreté, de fonctionnement et de sécurité, les installations mises à disposition ainsi que le matériel lui appartenant. Donc ça, c'était pour le point 52.

Et le point 53 concerne la création justement de ces 3 pistes de padel que nous venons d'évoquer, inscrite dans la PPI, et il s'agit de valider l'affectation de crédits de paiements pour 2023 à hauteur de 50 000 € en crédits de paiement pour la réalisation des études nécessaires. J'en profite pour vous indiquer que sont attendues sur cette opération des subventions pour un montant total de 448 000 €, à provenir de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental.

**M. GEST :** Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**53 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CREATION DE TROIS PISTES DE PADEL COUVERTES AU SEIN DU TENNIS CLUB D'AMIENS METROPOLE. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** Oui. Pour le 53 ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**54 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRANSFORMATION DE LA HALLE ATLANTIC. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** On peut faire le 54, Monsieur DUFLOT.

**M. DUFLOT :** Oui. On peut faire même le 54 et le 55.

**M. GEST :** Oui.

**M. DUFLOT :** Puisque ce sont des autorisations de programme. Si vous le voulez bien, Monsieur le Président.

**M. GEST** : Pas de problème.

**M. DUFLLOT** : Point n°54 : c'est de la réhabilitation générale de la Halle Atlantic dont il est question ici, dans cette délibération, puisque nous avons voté une autorisation de programme dans la PPI à hauteur de 2 300 000 € pour transformer cette halle omnisport en gymnase. Je vous propose, pour 2023, d'affecter 70 000 € en crédits de paiement pour la réalisation des études. Je vous précise que sur cette opération, les recettes attendues sont d'un montant de 875 000 € provenant notamment de la ville d'Amiens pour 575 000 € via un fonds de concours qu'elle devrait voter et 300 000 € provenant du Département de la Somme.

Et pour le point n°55, il s'agit d'affecter 30 000 € pour l'année 2023 au renouvellement des « petits » équipements sportifs, comme suit :

- Acquisition et pose de buts et d'abris de touche pour 20 000 € ;
- Acquisition de matériels pour les activités sportives pédagogiques : 6 500 € ;
- Acquisition de matériel pour l'ouverture de la Maison Sport Santé : 3 500 €.

**M. GEST** : Parfait. Alors, donc, je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas de question(s), le point 54.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**55 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PETIT EQUIPEMENT SPORTIF. AFFECTATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

**M. GEST** : Le point 55.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.*

**56 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2021.**

**M. DUFLLOT** : Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé entre Cap Samaro et Amiens Métropole le 31 mars 2017 pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation du centre aquatique Aquapôle, les dispositions réglementaires prévoient que le délégataire doit produire un rapport annuel d'activité. Donc, je vous propose ici d'en prendre acte suite à sa présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux la semaine passée.

C'est la dernière année où effectivement ça a été présenté. Ce rapport, je ne vais pas le détailler. Il a été présenté dans différentes commissions de travail, mais je précise juste une chose : c'est la

dernière année effectivement où on a un rapport qui n'est pas complet puisqu'effectivement nous avons encore subi en 2021 les conséquences de la Covid avec une fermeture une partie de l'année. Donc, je pourrai vous présenter enfin dans quelques mois, donc sur l'exercice 2022, un rapport circonstancié avec des objectifs atteints, voire dépassés, pour le complexe aquatique Aquapôle. Encore quelques semaines de patience.

**M. GEST** : Merci. Oui ? Je vous en prie, Madame.

**MME BECKER** : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Donc, vous n'allez pas être étonnés de notre positionnement sur la délégation de service public que nous déplorons et ce, parce que cela est fait au détriment d'une gestion responsable et désintéressée, notamment qui permettrait de réduire les inégalités d'accès puisqu'il n'y a pas de tarification solidaire dans cette piscine.

Et puis alors, c'est le rapport 2021, mais malgré tout, en 2022, je vous rappelle qu'il y a eu une grève d'une grande partie des salariés pour une gestion du personnel avec des conditions de travail dégradées. Tout ça pour en venir au fait que j'ai posé la question en commission, en CCSPL, sur un retour d'habitantes et d'habitants sur les leçons de natation qui sont faites aux petits, et où bien souvent, enfin bien souvent ou à plusieurs reprises, ce sont les maîtres-nageurs qui demandent d'être payés de la main à main. Donc, il a été répondu par la personne de cet établissement que c'était une caisse différente et que c'était pour leur permettre d'avoir des revenus supplémentaires. Donc, je pense qu'une gestion... une... comment dire... pas une gestion... une régie n'aurait pas permis ces dérives-là qui font que les salariés, qui ne sont pas assez payés, sont obligés de se faire payer de la main à la main pour avoir des... pour dispenser, pardon, des leçons de natation aux petits. Donc, tout ça pour faire un bilan négatif de cette délégation de service public.

Merci.

**M. GEST** : Madame, j'espère que vous avez des preuves de ce que vous avez annoncé parce que...

**MME BECKER** : C'est dans le rapport de la CCSPL, il est intégré.

**M. GEST** : Que c'est dans le rapport qu'on...

**MME BECKER** : Oui ! Tel que c'est confirmé.

**M. GEST** : Des gens prennent de l'argent de la main à la main.

**MME BECKER** : Oui. C'est confirmé ! C'est confirmé.

**M. GEST** : C'est confirmé ?

**MME BECKER** : Ils précisent qu'une convention qui encadre ce procédé a été signée avec le centre aquatique et rappelle que ne s'agissant pas des mêmes comptes, le client doit payer l'entrée à l'Aquapôle indépendamment des cours particuliers. Voilà.

**M. GEST** : Bon. Nous allons vérifier ça parce que d'abord, ça me paraît extrêmement curieux. Je n'en ai jamais entendu parler. Et puis deuxièmement, sinon, vous prendriez un gros risque en affirmant des choses comme ça.

Quant à la grève, effectivement, il y a eu une journée de grève, Madame, et vous savez, les journées de grève, ça arrive aussi dans d'autres organismes, ici compris, publics. Voilà.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Comment ? Ah oui ! On prend acte. On prend acte.

**DONT ACTE**

**57 - PRINCIPE DE LA RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR. DELEGATION DE COMPETENCE AU  
PRESIDENT. AVENANTS. CONVENTIONS.**

**MME SAVARIEGO :** Donc, la responsabilité de la gestion de certaines filières de déchets est partagée avec certains éco-organismes agréés par l'État.

Dans ce cadre, Amiens Métropole a signé des conventions avec différents éco-organismes visant à la mise en place de ces filières, dites à Responsabilité Élargie du Producteur, c'est-à-dire REP, avec l'objectif de décharger la collectivité d'une partie des coûts de gestion des déchets, de transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur, de développer l'écoconception des produits manufacturés, d'augmenter les performances globales par une gestion des déchets par filière, et, enfin, de favoriser le réemploi et la valorisation.

La loi AGEC a fixé de nouveaux objectifs en matière de prévention et gestion des déchets et prévu l'extension du principe de la REP à de nouveaux flux de déchets, avec de nouveaux agréments accordés aux éco-organismes.

D'autres REP sont en préparation, notamment les produits et matériaux de construction, tandis que d'autres étendent la liste des déchets concernés.

Compte tenu de l'évolution en la matière, je vous propose donc de déléguer la compétence au Président pour prendre les décisions relatives à la contractualisation de ces sujets avec les éco-organismes dédiés.

Dès avant cette mise en pratique, je vous propose d'approuver 2 avenants de prolongation et 4 conventions permettant à la fois la continuité et la mise en place de 6 filières de déchets distinctes.

**M. GEST :** Des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**58 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL  
JARDINS EN SCENE 2023.**

**M. DECLÉ :** Comme vous le savez, la Région Hauts-de-France a été labellisée, cette année, région européenne de la gastronomie et donc à ce titre, elle a lancé un appel à projets qui s'appelle « Jardins en scène », appel à projets dont nous souhaiterions candidater pour organiser une programmation théâtrale sur le thème de la gastronomie à Allonville, donc je regarde ma collègue Audrey BOCHÉ, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains. Donc, le montage de l'opération serait le suivant. Elle coûterait 11 500 € et si nous étions retenus dans le cadre de cet appel à projets, il y aurait une participation de la région Hauts-de-France de 8 000 € et une participation de la commune d'Allonville de 500 et une participation de l'office de tourisme de 3 000.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. On met aux voix.

**59 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**59-1 - QUESTION ORALE RELATIVE A TOIT AUSSI.**

**M. GEST :** Nous en arrivons au point 59, c'est-à-dire les vœux et questions orales. Il y a, je vous le rappelle, deux questions orales : une première par le groupe Toit Aussi, qui prend la parole... par le groupe... pardon, par Madame BECKER sur Toit Aussi.

**MME BECKER :** Alors, question au sujet de la coopérative Toit Aussi.

Nous avons appris que des négociations sont en cours, alors là je vais le lire intégralement parce que sinon après je vais avoir une volée de bois vert, en cours au sujet de l'offre de logements en prêt social location (PSLA) proposée par Toit Aussi.

Cette coopérative, filiale de l'AMSOM, réalise et propose des logements neufs en accession à la propriété. Elle est un acteur majeur sur Amiens Métropole, et permet aux habitantes et habitants dont les revenus sont modestes d'acquérir un logement de qualité.

Aussi, Monsieur le Président, nous souhaitons avoir des informations sur le devenir de Toit Aussi :

- Une vente de la coopérative est-elle à l'ordre du jour ?
- Peut-on avoir l'assurance que les projets en cours de construction seront repris par un opérateur public ?

Ces projets immobiliers doivent échapper à la spéculation pour rester accessibles aux habitantes et aux habitants qui en ont besoin.

**M. GEST :** La parole à Guy PENAUD.

**M. PENAUD :** Merci, Monsieur le Président.

La coopérative Toit Aussi, qui est une filiale d'AMSOM Habitat, a été activée en 2015, avec l'entrée au capital d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens, avec l'objectif principal de produire des logements destinés à l'accession sociale à travers le dispositif PSLA de location-accession.

Dès 2015, un nom commercial et des locaux indépendants de l'OPAC d'Amiens ont été créés, pour conférer à l'accession sociale une véritable identité, plus éloignée de l'image des logements locatifs sociaux. Le succès fut immédiatement au rendez-vous, puisque la Coopérative a depuis commercialisé 115 logements PSLA. L'îlot Delacroix et la résidence rue Fafet en sont deux témoignages.

Compte tenu des difficultés économiques actuelles (augmentation des prix de construction et des taux d'intérêt) et des besoins financiers plus conséquents de la coopérative, notamment pour porter des projets plus ambitieux comme sur le Pigeonnier, AMSOM Habitat a décidé de regrouper sous la « marque TOIT AUSSI » l'ensemble des logements en accession sociale proposés que ce soit en PSLA, en BRS ou dans l'existant, dans le cadre de la vente de programmes de logements identifiés par le Conseil d'Administration du Bailleur Social.

Le Conseil d'Administration de TOIT AUSSI, lors de sa séance du 23 décembre 2022, a décidé le transfert de ses activités à AMSOM Habitat. Des discussions sont en cours sur l'entité juridique de la Coopérative.

De façon très pragmatique, la volonté est avant tout de répondre au mieux à la demande des ménages et aux enjeux des opérations, en développant le bon produit, BRS ou PSLA. Il s'agit également, dans ce contexte inflationniste, de limiter les frais fixes qui viennent inévitablement grever les opérations en générant des économies d'échelle qui ne sont pas possible... qui ne sont possibles, pardon, qu'au-dessus d'un certain volume d'activités.

Les opérations en cours – l'îlot Carmin sur Renancourt, 51 logements, l'opération « Rives et Nature » en centre-ville, 124 logements, et celles de reconstitution sur le Pigeonnier, plus de 90 logements, seront, bien entendu, conduites à leur terme.

Bien évidemment, les deux salariés de Toit Aussi se sont vu proposer une solution et deviendront prochainement des salariés d'AMSOM Habitat.

Enfin, l'équipe de vente sera regroupée square Darlington. Pour les Amiénois, cela permettra, à travers la marque Toit Aussi, dans les locaux de TOIT AUSSI, de proposer une offre plus importante et diversifiée en matière d'accession sociale (vente du patrimoine existant, PSLA dans les quartiers en QPV, BRS sur le reste de notre territoire).

**M. GEST :** Voilà. Tout le monde a bien compris que c'est une activité qui est transférée à AMSOM Habitat, ce qu'a validé le conseil d'administration d'AMSOM.

#### **59-2 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.**

**M. GEST :** Je donne maintenant la parole à Monsieur DÉCAVÉ pour la deuxième question.

**M. DECAVE :** Merci, Monsieur le Président.

Le mois de février a apporté un certain nombre de nouvelles, via la presse et dans nos boîtes aux lettres, sur la question de la gestion des déchets à Amiens Métropole.

Nous avons appris qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, les quatre déchetteries de la Métropole fermeront le midi et plusieurs demi-journées. Une mesure, justifiée par des contraintes économiques, qui n'a pas manqué de faire grincer des dents parmi les usagers et les agents.

Ces derniers jours, les habitants ont également reçu avec le JDA un mémo qui rappelle les bonnes consignes du tri. Mais comment encourager à bien trier ses déchets quand les points d'apport volontaire sont régulièrement saturés et que l'on se retrouve contraint de retourner chez soi avec son sac de déchets ?

Dans le même temps, vous augmentez la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Au final, trier devient plus cher et plus compliqué.

Nous avons également appris qu'à Boves, Veolia prévoit d'étendre, sur 50 hectares de terres agricoles, son centre d'enfouissement (la Secode) qui est décrit comme un « hub industriel multifilière de pointe : tri, biodéchets, énergie et stockage » qui est annoncé. Mais les habitants craignent de partir pour 50 nouvelles années d'enfouissement de déchets.

Ces différentes annonces et retours d'expérience interrogent sur la politique globale de gestion et de réduction massive des déchets d'Amiens Métropole.

En 2024, le tri à la source des biodéchets devra être généralisé dans les collectivités. Où en est Amiens Métropole sur ce sujet ?

La mise en place de composteurs partagés est nécessaire mais ne suffira pas à couvrir les besoins. Des collectivités ont déjà mis en place des collectes séparées des biodéchets. Amiens Métropole se lancera-t-elle également ?

Quelle politique publique en faveur du réemploi, de la réparation, de la consigne avez-vous mise en place ?

Les ateliers de sensibilisation réalisés dans les déchetteries et les défis zéro déchet restent anecdotiques (autour de 55 foyers par an). Des mesures à destination d'un plus grand nombre d'habitants sont attendues.

Quel soutien apportez-vous aux initiatives de commerçants qui vont dans le sens d'une réduction des déchets (vrac, consigne, occasion) ?

Le projet d'extension de la Secode, à Boves, fait-il partie d'une stratégie globale de réduction des déchets et d'amélioration du tri ? Ou d'une volonté isolée de Veolia qui voit son centre d'enfouissement arriver en fin de vie ?

Merci.

**M. GEST** : La parole à Isabelle SAVARIEGO.

**MME SAVARIEGO** : Merci.

Donc, en fait, je vais répondre aux six questions, donc un peu dans l'ordre.

Donc déjà la première : Amiens Métropole a déployé plus de 1 500 points d'apport volontaire sur le territoire et il se peut, malgré cela, que celui qui est le plus près de chez vous soit plein à l'instant où vous y portez vos déchets. Cela ne doit pas être un facteur de découragement pour les habitants respectueux du tri, mais ne doit pas non plus être un prétexte pour déposer tout et n'importe quoi sur le domaine public.

Dans la plupart des cas, ce sont malheureusement leur mauvaise utilisation, des dépôts de gros objets, de gros sacs, qui sont à l'origine des problèmes constatés. Amiens Métropole doit accentuer la prévention et d'autres actions de sensibilisation sont actuellement à l'étude.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que seule la cartonnette, genre emballage de Corn Flakes, peut aller dans la poubelle bleue. Tout le monde peut constater que les cartons plus rigides, destinés au transport d'objet, ne sont pas destinés à aller dans ces conteneurs qu'ils obstruent régulièrement et doivent donc être déposés en déchèterie.

Donc, la taxe d'enlèvement, le Président en a déjà pas mal parlé avec mon collègue Benoît. Donc, le taux de la TEOM d'Amiens Métropole est donc, je vous le rappelle, le plus bas des grandes agglomérations des Hauts-de-France.

Il faut savoir que la collecte et le traitement des déchets nécessitent des investissements lourds tant pour le matériel roulant que pour l'usine de méthanisation, et l'ensemble de ces prestations est également impacté par l'inflation que nous subissons tous.

La TGAP qui pèse sur l'enfouissement est également un facteur donc responsable de la hausse de la TEOM.

Nous sommes aujourd'hui à 52 euros la Tonne enfouie. Pour rappel, nous étions à 18 euros la Tonne enfouie en 2020 et nous serons à 65 euros la Tonne enfouie en 2025.

Sur 53 000 Tonnes collectées en 2020, 26 000 tonnes sont encore enfouies à cause du mauvais tri à la source.

Je tiens à réaffirmer que ce que l'on paye avec la TEOM, c'est aussi le mauvais usage dont je parlais précédemment. Si l'on veut contenir, limiter la TEOM, il faut miser sur le civisme de tous et non réclamer perpétuellement plus de service là où il est déjà d'un excellent niveau. Les déchets, c'est l'affaire de tous.

Donc, pour la 3<sup>e</sup> question qui concerne Boves et Véolia, donc Amiens Métropole soutient la pratique du compostage individuel et collectif par une subvention à l'acquisition de 30 euros. Nous avons mis en place des ateliers de sensibilisation. Depuis fin 2021, 162 personnes ont été formées.

Nous assurons la formation de référents de site de compostage partagé (60 référents formés) nous accompagnant à l'émergence de sites. 10 sites sont actuellement en activité et 15 sont des projets qui vont voir le jour.

Amiens Métropole valorise ses biodéchets depuis longtemps par le biais de la méthanisation et était en avance sur le sujet. Dans ce cadre, Amiens Métropole a équipé son usine de méthanisation d'une nouvelle unité de traitement des biodéchets seuls dont le démarrage aura lieu dans quelques jours. Cette nouvelle unité bénéficiera également aux acteurs économiques de la métropole gros producteurs de déchets, genre restaurants, cantines, supermarchés.

Pour la question du réemploi, Amiens Métropole dispose d'un programme local de prévention des déchets (le PLPD) assimilés depuis 2018. La production de ces déchets ménagers en kilo par habitant et par an a baissé en 2010.

Je vous rappelle que vous le mandat 2008/2014, l'ADEME finançait largement des PLPD, mais cela n'avait pas été suivi par l'équipe de l'époque

Amiens Métropole est actuellement en audit pour obtenir le second palier de la démarche Territoire en transition écologique volet économie circulaire.

Amiens Métropole dispose de locaux pour le réemploi depuis 2018 dans ses déchetteries. Il y a un lot dédié au réemploi dans le marché d'exploitation, attribué aux Astelles, qui collecte 34 tonnes d'objets par an avec un taux de réemploi de 80 % qui sont ensuite vendus dans leur boutique.

Amiens Métropole finance chaque année des ateliers à destination des habitants sur la thématique du réemploi, de la réutilisation. En 2022, c'est 7 repairs cafés soutenus et 15 ateliers sur cette thématique qui ont soutenu des structures locales, comme l'APF France Handicap, La Machinerie, l'île aux fruits...

Amiens Métropole finance un cycle d'ateliers gratuits dans des locaux pédagogiques dédiés sur la thématique de la prévention des déchets en soutenant des structures locales : Les Recyclettes, En Savoir Plus, les Robins des bennes et Zéro Waste Amiens.

245 foyers ont été accompagnés depuis la première édition du défi Zéro Gaspi, ça représente 686 personnes au total, et ces défis ont fait émerger un certain nombre d'initiatives citoyennes. Nous sommes passés de 50 foyers à 100 foyers par édition.

Le soutien aux commerçants, donc il faut rappeler que chaque producteur a des obligations sur ses propres déchets et nous n'avons pas vocation à nous substituer aux différents prestataires pouvant intervenir auprès d'eux.

Amiens Métropole est engagée avec l'ADEME dans un contrat d'objectifs d'économie circulaire qui lui permet d'assurer l'animation des acteurs du territoire vers la transition écologique, la réduction des déchets et la création de synergies.

Quant au projet d'extension de la Secode, Veolia est un opérateur économique indépendant qui offre ses solutions de traitement aussi bien à la Métropole qu'à d'autres acteurs du territoire. Le projet évoqué ici relève de sa propre initiative et vise à prolonger une activité nécessaire au territoire de la Somme. Il s'inscrit dans une démarche de réduction de l'enfouissement, au bénéfice du tri et de la valorisation de la matière en énergie.

Merci de votre attention.

**M. GEST** : Merci. Tarik BAÏS souhaite-t-il donner lecture de sa question ? Bien, qu'il le fasse.

**M. BAÏS** : Merci, Président, chers collègues.

Les élus de la métropole ne peuvent pas être absents du débat sur la réforme des retraites et même si le gouvernement a décidé d'enclencher aujourd'hui le 49.3.

Effectivement, cette réforme aura un impact important sur nos concitoyens, notre vie sociale, associative, nos ressources humaines ainsi que nos finances.

D'abord, cette réforme veut mettre à contribution les collectivités locales pour financer les retraites alors même que la caisse nationale de retraite des agents de collectivité locale est déjà en déficit.

Pour la métropole, en tant qu'employeur public, l'augmentation du taux de contribution employeur va nécessairement représenter un coût supplémentaire pour nos finances. C'est quelque chose contre lequel nous devons nous insurger et a minima une éventualité qui doit être planifiée.

Cette réforme, l'ensemble des fonctionnaires territoriaux de notre collectivité va la subir de plein fouet. Le décalage de 2 ans de l'âge de départ en retraite et l'augmentation de la durée des cotisations vont fonctionner comme une machine à fabriquer de la précarité, ce qui impactera assurément nos finances. Il serait d'autant plus crucial d'étudier ses impacts potentiels.

Nous mesurons tous la place essentielle des retraités dans notre vie, vivre ensemble, pardon, et dans le dynamisme de notre vie associative. 2 ans de plus et autant de moins pour les retraités qui sont pourtant indispensables pour faire vivre nos clubs, nos associations.

Cette réforme des retraites est brutale, injuste et ne prend pas en compte les réels besoins de la population.

Cette réforme, c'est 2 ans de plus pour les collecteurs de nos ordures ménagères, pour les agents chargés de la propreté. Oui, c'est 2 ans de plus pour tous les métiers pénibles pour qui le travail peut être synonyme de souffrance. C'est 2 ans de plus pour les premiers de corvée pourtant salués il y a encore quelques mois mais pour qui la retraite moyenne n'atteint même pas les 1 200 €.

Oui, c'est 2 ans de plus sans prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes (en moyenne plus de 20 %). La différence de salaire entre les femmes et les hommes se traduit à la retraite par une différence de 40 % sur le montant des pensions avec en prime l'allongement de la durée de cotisations.

Oui, c'est 2 ans de plus alors même que les inégalités d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier ou entre les plus riches et les plus pauvres demeurent immenses. En France, cette espérance de vie en bonne santé est actuellement proche de 64 ans. Retarder l'âge de départ à la retraite empêchera donc la majorité de la population de profiter d'années de retraite méritées, niant de fait leur droit au temps libre.

Enfin, en tant qu'élus, nous avons le devoir de faire vivre la démocratie. La démocratie, c'est aussi la charte, la clarté, pardon, et la transparence des positions libres de chacune et chacun, nous qui avons une responsabilité et sommes au service de nos concitoyens. Les mobilisations des salariés dans nos rues et les enquêtes d'opinion se suivent, se ressemblent et rejettent massivement cette réforme. Élus, nous l'avons été par nos concitoyens. Responsables et libres de nos opinions, nous leur devons cette transparence, en particulier également parce que nous participons à l'élection des sénateurs.

Donc, au regard de tous ces éléments, même s'il n'y a pas de vote aujourd'hui, le conseil d'Amiens Métropole :

- Demande au gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites ;
- De considérer les propositions portées par la société civile concernant l'accès à toutes et à tous à une retraite digne ;
- Apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet ;
- Et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil National de la Résistance.

Merci, mes chers collègues.

**M. GEST** : Merci.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous donne rendez-vous le jeudi 11 mai ici même et vous souhaite une bonne fin de soirée.

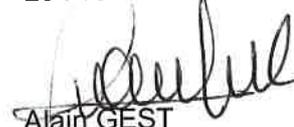
La séance est levée à 22 H 04.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST